



COMITÉ SYNDICAL

DU 10 AVRIL 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 14h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis Soloch – 5 Route de Lourches à Douchy-les-Mines en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président du SIAVED.

Etaient présents :

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jean-Michel DENHEZ, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Philippe WAEKENS, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, M. Didier MARECHALLE, Mme Véronique NICAISE, M. Henri QUONIOU, M. Jérémy RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. José DUBRULLE, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Didier VANESSE, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Arnaud DECAGNY, M. Michel HANNECART, M. Fabrice PIETTE, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Monique LESNE-SETIAUX, Mme Marie-Josée DEPREZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BAUDOUX par M. Fabrice PIETTE, M. Benoît GUIOST par M. Philippe EUSTACHE, M. Bernard CARON par M. Charles LEMOINE.

Etaient excusés et remplacés :

M. Gilbert GERNET par M. Yvan BRUNIAU, Mme Marjorie MAHIEUX par M. Jean-Pierre MANFROY.

Etaient excusés :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, M. Joël PIERRACHE, Mme Liliane ANDRÉ, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Jacques LAMQUET, M. Gautier MEAUSOONE.

Nombre de délégués syndicaux	
En exercice	Présents
72	51

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Jacques DUBOIS

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 février 2025

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

- 1 Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement M57 pour l'année 2025 - ensemble des budgets du SIAVED
- 2 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Principal 05500
- 3 Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Principal (05500)

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE « TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

- 4 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe CVE 05501
- 5 Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe CVE (05501)
- 6 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)
- 7 Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)
- 8 Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence obligatoire - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)
- 9 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe Tri (05503)
- 10 Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Tri (05503)
- 11 Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence obligatoire - Budget Annexe Tri (05503)

COMPÉTENCE OPTIONNELLE « COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

- 12 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe Collecte (05502)
- 13 Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Collecte (05502)
- 14 Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence optionnelle - Budget Annexe Collecte (05502)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du comité syndical du 27 février 2025 a été adopté sans réserve par l'Assemblée.

Propos introductif du Président

Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,
Cher-e-s collègues,

J'ai grand plaisir à vous retrouver pour un nouveau temps fort de la vie de notre Syndicat. Aujourd'hui, comme vous le savez, vous serez amenés à vous prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025. Ce sera là le premier budget travaillé avec l'ensemble des sept intercommunalités membres du SIAVED depuis l'élargissement de notre établissement en janvier 2024.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous, membres du Comité syndical, pour votre participation à nos débats, participation essentielle pour le fonctionnement collégial de notre structure.

Je le disais, l'ordre du jour de notre Comité d'aujourd'hui sera entièrement consacré à l'examen du projet de budget. Celui-ci a déjà été bien amendé par les travaux de la commission des finances, auxquels tous les territoires étaient associés.

Ces échanges ont permis d'entendre les avis des sept intercommunalités et d'aboutir à un budget équilibré qui tient compte des orientations de chacune d'entre elles.

Force est de constater la complexité de l'architecture budgétaire du Syndicat, bâtie autour d'un budget principal et de budgets annexes, avec une mécanique de reversements de crédits entre eux. Nous pouvons compter sur les talents de pédagogie et de synthèse de notre Vice-Président aux finances Arnaud DECAGNY, qui nous exposera le budget primitif pour l'année 2025.

Ceci étant, sans trop divulguer le propos de notre collègue, je tiens à attirer votre attention sur quelques grandes lignes de ce budget.

Pour la compétence obligatoire fédérant les sept territoires, les contributions demandées aux intercommunalités connaîtront, cette année, une augmentation très modérée. Si une légère diminution est constatée au niveau de la fonction tri grâce au démarrage de notre Centre de tri, les contributions pour la fonction traitement et valorisation seront, quant à elles, rehaussées en moyenne de 7% et ce, pour faire face à nos besoins d'investissement pour nos installations, CVE et déchèteries.

Pour les intercommunalités nous ayant confié la collecte, je rappellerai que, conformément à nos statuts, le montant des contributions correspond à 100% du coût net des prestations réparti entre les adhérents en fonction de leur population respective. Ce montant est aussi établi en considérant le niveau de services déployés sur chaque territoire, selon les souhaits et orientations que chaque assemblée communautaire aura arrêtés.

Je tiens à souligner que la prudence a motivé l'élaboration de ce budget primitif. En effet, nous avons pris en compte des éléments déjà connus ainsi que plusieurs incertitudes.

Ainsi, nous devons garder en tête que le SIAVED connaîtra une perte de recettes de l'ordre de 8 millions d'euros liée à la baisse des prix de vente d'électricité, notamment produite par le CVE de Saint-Saulve.

Si l'année 2025 marquera la fin des transferts liés à l'élargissement, nous devons tenir compte des travaux à venir sur l'ensemble de notre désormais patrimoine commun.

En outre, à ce jour, l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes, plus connue sous l'acronyme TGAP, demeure inconnue passé 2025. Il y a cependant fort à parier que cette taxe sera révisée à la hausse pour les futures années. On déplorera l'opacité de l'Etat

en la matière : il devient de plus en plus complexe d'appréhender budgétairement l'impact des taxes sur nos finances quand le flou demeure sur le plan fiscal.

Le choix de la prudence s'explique également par les inconnues liées au marché public global de performance pour le CVE de Douchy-les-Mines. Si celui-ci a bien été lancé, nous ne connaissons pas encore précisément le montant des offres émises par les entreprises candidates.

De même, si des économies d'échelle sont attendues pour le Centre de tri, nous n'apprécierons pleinement celles-ci qu'après plusieurs mois de fonctionnement de l'équipement. Nous serons alors en mesure de quantifier le pourcentage de refus de tri. De ce chiffre, que nous nous emploierons toujours à faire baisser, dépendra le coût de fonctionnement du Centre de tri.

Vous le voyez, compte tenu de ces divers sujets, il paraît sage de tabler sur une stabilisation de nos finances. C'est l'option que nous avons privilégiée et que nous vous invitons à adopter cet après-midi.

Et d'ici les mois prochains, probablement dès septembre, notre commission des finances sera saisie de la prospective pour les années 2026 à 2032. Cette trajectoire financière fera ensuite l'objet d'une présentation en Comité syndical dans les meilleurs délais afin que chacun puisse disposer d'une information complète sur la ligne directrice de nos futurs budgets.

Avant d'ouvrir le débat budgétaire, permettez-moi encore un mot sur l'actualité du Syndicat.

Au cours du Bureau syndical de ce matin, nous avons abordé trois points.

En premier lieu, après la résiliation de la convention établie entre Maubeuge – Val-de-Sambre, le Pays de Mormal, Sud-Avesnois et Cœur d'Avesnois, il nous fallait revoir la question des futurs tarifs que nous pourrions proposer aux deux intercommunalités, non adhérentes à notre Syndicat. Celles-ci, je le rappelle, bénéficiaient de tarifs particulièrement bas. Des dispositions devaient être prises afin de remédier à cette situation. Les prix seront donc rehaussés, de façon équilibrée et proportionnée, mais en tenant compte de la réalité des prix supportés par les adhérents du SIAVED.

Par ailleurs, par souci d'harmonisation de nos politiques et d'équité entre les territoires, nous avons également abordé la question tarifaire concernant les apports des communes mais aussi des services de l'Etat au CVE de Douchy-les-Mines. En effet, historiquement, ceux-ci bénéficiaient d'une gratuité pour le traitement de leurs déchets ou des saisies.

En revanche, les collectivités apportant leurs déchets aux CVE de Maubeuge et Saint-Saulve devaient s'affranchir une facturation à la tonne. Il faut donc s'interroger sur l'opportunité d'appliquer cette facturation à l'ensemble des entités publiques ayant recours à nos installations de traitement.

Enfin, nous avons ouvert une réflexion sur la question de l'accès des communes aux déchèteries. Il s'agit là encore d'uniformiser les pratiques entre les territoires historiques du SIAVED et ceux qui nous ont rejoint en 2024. Il conviendrait ainsi, en effet, d'établir des règles applicables aux 238 communes du ressort du Syndicat afin que celles-ci disposent du même niveau de prestation et des mêmes conditions d'accès aux déchèteries. Le chantier est donc ouvert et nous aurons l'occasion de vous tenir informés de l'avancée de nos échanges sur ce sujet.

Prenons à présent quelques instants pour faire l'état des lieux de nos différents projets. Nous avançons à un bon rythme sur le projet de déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux, dont les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année. Le dossier suit son cours, sans encombre.

Toujours sur le plan des déchèteries, nous sommes en attente de propositions de Maubeuge - Val-de-Sambre pour disposer d'un terrain destiné à accueillir la future déchèterie d'Aulnoye-Aymeries.

Côté logistique, nous poursuivons nos démarches pour acquérir le bâtiment de Saint-Saulve. Idéalement situé, ce bâtiment va, je le rappelle, devoir faire l'objet d'importants travaux.

Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ce sujet dans les prochains mois.

J'ajouterais un mot sur notre Centre de tri. Au fil des semaines, celui-ci monte en charge et pourra d'ici quelques jours accueillir les collectes de verre. Je vous informe que l'inauguration de l'installation aura lieu le vendredi 19 septembre, en milieu de matinée. Si une invitation officielle vous parviendra d'ici le mois de juin, n'hésitez pas, dès maintenant, à bloquer cette date dans votre agenda.

Avant de conclure, permettez-moi de vous présenter notre nouveau directeur général adjoint, Monsieur Grégory LECAT, qui aura la responsabilité d'accompagner et superviser nos services fonctionnels. Au nom du Comité, je lui souhaite la bienvenue au SIAVED !

Et maintenant, place à l'examen du budget primitif pour 2025.

Je vous remercie pour votre attention.

N° CS20250410001

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT M57 POUR L'ANNÉE 2025 - ENSEMBLE DES BUDGETS DU SIAVED

Rapport n°1 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le Comité Syndical est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président :

- à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et ce, pour l'ensemble des budgets du SIAVED ;
- à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CS20250410001 - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement M57 pour l'année 2025 - ensemble des budgets du SIAVED

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Action des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS20220630001 en date du 30 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n° CS20230413001 en date du 13 avril 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant que le comité peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant la nécessité d'appliquer cette fongibilité dite asymétrique qui permettra notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections,

Vu l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et ce, pour l'ensemble des budgets du SIAVED ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

M. Arnaud DECAGNY présente à l'assemblée la note de présentation des budgets primitifs (Budget Principal, Budget Annexe CVE, Budget Annexe Traitement et Valorisation, Budget Annexe Tri) pour l'exercice 2025, affichée à l'écran.

A la suite de cette présentation, M. Georges FLAMENGT fait part de ses interrogations quant au recours à un emprunt important, d'un montant de 48 M€. Il demande que soit rappelé le montant du résultat reporté cumulé du budget général, estimant que, si l'on se réfère à la capacité d'autofinancement, il est nécessaire de prévoir un étalement sur plusieurs années. Il évoque la nécessité d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et souligne que le report inscrit au budget pèse lourdement sur la situation globale, ce qui n'est pas soutenable sur le long terme. Il insiste sur l'importance de mener une véritable prospection financière.

M. Arnaud DECAGNY lui répond que les investissements les plus onéreux concernent les centres de valorisation énergétique (CVE), notamment ceux de Maubeuge et de Douchy-les-Mines. Il indique que Saint-Saulve nécessite moins de travaux, ceux-ci ayant été effectués précédemment. Le total des investissements avoisine les 100 M€. Il précise que ces dépenses sont liées à des obligations réglementaires, notamment l'abaissement des seuils de rejets atmosphériques, ce qui implique une remise aux normes des incinérateurs. Il rappelle que ces mises aux normes conditionnent les autorisations d'exploitation. Selon lui, les emprunts doivent s'étendre sur 25 à 30 ans, comme c'est traditionnellement le cas dans les syndicats tels qu'Ecovalor ou le SMIAA. Réduire cette durée à 15 ou 20 ans semble irréalisable actuellement. Il ajoute que les recettes électriques, auparavant très élevées, diminuent. Néanmoins, la mise en place de réseaux de chaleur, comme à Valenciennes, pourrait générer des recettes complémentaires. Il souligne que la prospective financière est indispensable pour assurer la visibilité de tous les membres face à ces gros investissements qui, normalement, ne devraient plus se faire avant 15-20 ans minimum.

M. Georges FLAMENGT remercie M. Arnaud DECAGNY, mais rappelle que, malgré la nécessité de se conformer à la réglementation, un endettement aussi élevé pourrait soulever des questions de la part des services de l'État ou de la Chambre Régionale des Comptes. Il s'interroge sur la capacité de ces instances à tenir compte des contraintes imposées aux syndicats, entre obligations réglementaires et contrôle strict de l'endettement.

M. Arnaud DECAGNY précise qu'un syndicat comme le SIAVED ne peut être comparé à une collectivité classique. Il mentionne que les autres syndicats comparables en France présentent également des niveaux d'investissement et d'endettement très élevés. Il considère que la mutualisation des risques sur l'ensemble des adhérents du SIAVED est plus sécurisante que la gestion individuelle des anciens syndicats.

M. Georges FLAMENGT confirme qu'il ne remet nullement en question la nécessité d'un syndicat de cette envergure sur le territoire. Il indique simplement qu'en cette période de forte pression sur les finances publiques, il lui paraît légitime de partager cette réflexion.

M. Arnaud DECAGNY poursuit en soulignant que, sans ces investissements, l'alternative reste l'enfouissement, solution qu'il juge discutable tant sur le plan écologique que financier. Il affirme que cette solution générerait, non pas des coûts d'investissement, mais des coûts de fonctionnement deux fois plus chers, sans possibilité de recettes, et qu'il est donc nécessaire d'investir.

M. Philippe BAUDRIN prend la parole pour rappeler qu'Ecovalor a investi plus de 20 M€ sur 10 ans. Sans cela, la structure aurait dû fermer. Il insiste sur le respect des normes environnementales, de plus en plus strictes, et sur la responsabilité du syndicat envers les collectivités.

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-François DELATTRE.

Ce dernier indique s'être déjà largement exprimé lors du ROB et en commission des finances. Il partage certains constats formulés et propose une réflexion d'ensemble. Il rappelle que l'intégration de quatre nouveaux EPCI en 2024 a quasiment doublé la structure, rendant plus difficile une harmonisation immédiate. Il évoque plusieurs contraintes :

- la hausse de la TGAP qui est passée, sur 10 ans, de 20 à 65 € pour le stockage et de 4 à 25 € pour l'incinération,
- la nécessité de réduire de moitié les déchets stockés par rapport à 2010,
- le lourd investissement du centre de tri mis en service au mois de février, en sachant qu'il reste 2,7 M€ à financer cette année,
- les investissements à venir dans les déchèteries (équipement en vidéo, protection et requalifications sur certaines d'entre elles),
- les besoins liés à la collecte des biodéchets et du verre. Le coût de ces derniers est estimé à 3 M€.

Par ailleurs, il souligne la forte baisse attendue des recettes issues de la revente d'énergie, avec la fin des contrats à Saint-Saulve prévue en 2025 ou 2026.

Il mentionne que les investissements à réaliser sur les CVE atteignent 100 M€, non pour des constructions neuves, mais pour des rénovations. Il estime que la durée de vie des équipements pourrait être de 10 ans, et non de 15 à 18 comme le suppose M. Arnaud DECAGNY. Il rappelle que le budget 2025 n'intègre pas ces prévisions. Il cite le cas de Douchy-les-Mines, avec un investissement de 50 millions d'euros qui met le budget sous forte tension.

Il évoque les contributions des EPCI et l'impact de la fiscalité, notamment celle liée à la TEOM, sur les territoires membres. Il rappelle que Monsieur le Président a annoncé une augmentation de 7,5 %, mais précise, en tant que représentant de La Porte du Hainaut,

qu'en réalité, cette hausse atteint 20 %. Il estime qu'une telle augmentation reste difficile à absorber sur une seule année.

Il poursuit en indiquant que l'exercice débute avec une dette de 83 M€, à laquelle s'ajoutent les 5,4 M€ d'emprunts transitoires contractés en début d'année. À cela s'ajoutent également plus de 50 M€ d'investissements prévus pour financer l'ensemble des travaux sur les différents budgets. Selon lui, la dette totale atteindra donc 140 millions d'euros, avec un désendettement estimé à 17 ans.

Il voudrait partager l'optimisme de M. Arnaud DECAGNY concernant la prolongation de la durée de vie des CVE au-delà des 10 années, pour la faire coïncider avec la période de désendettement. Il alerte sur le risque de devoir reconstruire à neuf dans un délai de 10 à 15 ans si cette prolongation ne se concrétise pas. Il évoque alors des enveloppes comprises entre 100 et 120 M€ par site, potentiellement pour deux CVE, voire pour trois, même s'il connaît moins bien la situation du site de Valenciennes Métropole. Il considère qu'il est nécessaire d'anticiper dès à présent ces échéances.

Il souligne que la protection de l'environnement a un coût, et que cet impact financier pourrait, à terme, se traduire par des réductions de service. Il précise qu'actuellement, les usagers bénéficient d'un service de très haute qualité. Il fait référence aux propos liminaires du Président, qui évoque la possibilité de facturer certains services, d'envisager des participations complémentaires des agglomérations via leur budget propre, ou encore, en dernier recours, une hausse de la fiscalité.

M. Jean-François DELATTRE conclut en rappelant que si les obligations législatives imposent une amélioration constante du service, les moyens financiers disponibles ne sont pas toujours à la hauteur de ces exigences. Il propose cette réflexion comme une alerte à long terme, afin que la collectivité prenne en compte la perspective d'une reconstruction future, dans un contexte où les recettes supplémentaires ne viendront probablement que des collectivités, de la fiscalité, ou directement des concitoyens.

Monsieur le Président remercie les intervenants et souligne la pertinence de leurs remarques. Il indique que des projections financières sur 10 ans seront réalisées, avec des premiers éléments attendus en septembre. Il confirme la nécessité d'anticiper la saturation éventuelle des CVE face à l'augmentation des déchets à haut PCI. Il évoque l'idée d'un four spécifique, notamment sur le site de Saint-Saulve, où l'espace le permet. Il rappelle également la possibilité de partenariats public-privé, à l'image de l'expérience passée sur les déchets hospitaliers à Douchy-les-Mines. Il conclut en appelant à lancer les études nécessaires pour sécuriser l'avenir du syndicat et de ses équipements, tout en anticipant les évolutions futures.

N° CS20250410002

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

05500

Rapport n° 2 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410002 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Principal 05500

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2024 du Budget Principal (05500),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2024 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2025,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2024, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal (05500) dans les conditions qui suivent :**

		Budget principal (05500)
Section de fonctionnement		
	Recettes (A)	12 701 266,99
	Dépenses (B)	11 299 038,11
	Résultat de l'exercice (C = A - B)	1 402 228,88
	Report n-1 (D)	27 851,62
	Résultat cumulé (E = C + D)	1 430 080,50
Section d'investissement		
	Recettes (F)	2 077 087,13
	Dépenses (G)	2 414 091,75
	Résultat de l'exercice (H = F - G)	-337 004,62
	Report n-1 (I)	-974 228,96
	Résultat cumulé (J = H + I)	-1 311 233,58
	Solde de clôture (K = E + J)	118 846,92
Restes à réaliser		
	Recettes (L)	60 000,00
	Dépenses (M)	86 412,24
	Solde des RAR (N = L - M)	-26 412,24
	Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)	-1 337 645,82
Affectation provisoire du résultat		
	Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	1 337 645,82
	Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
	Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	92 434,68
	Affectation en D001 - Déficit d'investissement	1 311 233,58
	Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0,00

N° CS20250410003

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET PRINCIPAL (05500)

Rapport n° 3 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410003 - Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Principal (05500)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Rapport d'orientations Budgétaires pour 2025 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **adopter le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

N° CS20250410004

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE CVE
05501**

Rapport n° 4 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

**CS20250410004 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe
CVE 05501**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2024 du Budget Annexe CVE (05501),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2024 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2025,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à

cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2024, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe CVE (05501) dans les conditions qui suivent :**

		Budget annexe CVE (05501)
Section de fonctionnement		
	Recettes (A)	37 104 641,09
	Dépenses (B)	28 445 772,80
	Résultat de l'exercice (C = A - B)	8 658 868,29
	Report n-1 (D)	2 962 653,75
	Résultat cumulé (E = C + D)	11 621 522,04
Section d'investissement		
	Recettes (F)	4 543 729,15
	Dépenses (G)	10 346 590,66
	Résultat de l'exercice (H = F - G)	-5 802 861,51
	Report n-1 (I)	-2 759 102,77
	Résultat cumulé (J = H + I)	-8 561 964,28
	Solde de clôture (K = E + J)	3 059 557,76
Restes à réaliser		
	Recettes (L)	5 400 000,00
	Dépenses (M)	0,00
	Solde des RAR (N = L - M)	5 400 000,00
	Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)	-3 161 964,28

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	3 161 964,28
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	8 459 557,76
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	8 561 964,28
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0,00

N° CS20250410005

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE CVE (05501)

Rapport n° 5 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410005 - Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe CVE (05501)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- adopter le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),
- adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),
- autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

N° CS20250410006

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE
TRAITEMENT VALORISATION (05504)**

Rapport n° 6 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

**CS20250410006 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe
Traitement Valorisation (05504)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2024 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2024 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2025,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2024, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Traitement Valorisation (05504) dans les conditions qui suivent :**

		Budget annexe traitement (05504)
Section de fonctionnement		
Recettes (A)		39 175 092,64
Dépenses (B)		28 808 814,68
Résultat de l'exercice (C = A - B)		10 366 277,96
Report n-1 (D)		3 990 715,70
Résultat cumulé (E = C + D)		14 356 993,66
Section d'investissement		
Recettes (F)		1 064 729,78
Dépenses (G)		1 375 819,81
Résultat de l'exercice (H = F - G)		-311 090,03
Report n-1 (I)		1 641 478,75
Résultat cumulé (J = H + I)		1 330 388,72
Solde de clôture (K = E + J)		15 687 382,38
Restes à réaliser		
Recettes (L)		
Dépenses (M)		20 427,95
Solde des RAR (N = L - M)		-20 427,95
Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)		1 309 960,77

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	14 356 993,66
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	1 330 388,72

N° CS20250410007

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT
VALORISATION (05504)**

Rapport n° 7 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

**CS20250410007 - Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Traitement
Valorisation (05504)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **adopter le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),**
- **adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),**
- **autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

N° CS20250410008

**FIXATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR 2025 - COMPÉTENCE
OBLIGATOIRE - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION (05504)**

Rapport n° 8 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

**CS20250410008 - Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence
obligatoire - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu la délibération n° CS20241212008 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2024 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2025 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2025 (Budget Annexe Traitement Valorisation 05504), ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	9 527 099,00 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	3 806 303,20 €
CA Cœur Ostrevent Agglomération (COA)	4 226 371,31 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)	11 544 653,28 €
CC Pays de Solesmois (CCPS)	876 475,54 €
CA Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	7 394 750,97 €
CC Pays de Mormal (CCPM)	2 895 834,75 €
TOTAL	40 271 488,07 €

- **décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :**

Acomptes mensuels	CAPH	CA2C	CAO	CAVM	CCPS	CAMVS	CCPM
janv-25	738 602,00 €	296 255,00 €	328 064,00 €	894 676,00 €	68 197,00 €	575 467,00 €	224 821,00 €
févr-25	738 602,00 €	296 255,00 €	328 064,00 €	894 676,00 €	68 197,00 €	575 467,00 €	224 821,00 €
mars-25	738 602,00 €	296 255,00 €	328 064,00 €	894 676,00 €	68 197,00 €	575 467,00 €	224 821,00 €
avr-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
mai-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
juin-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
juil-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
août-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
sept-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
oct-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
nov-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
déc-25	812 365,89 €	324 170,91 €	360 242,15 €	984 513,92 €	74 653,84 €	629 816,66 €	246 819,08 €
TOTAL 2025	9 527 099,00 €	3 806 303,20 €	4 226 371,31 €	11 544 653,28 €	876 475,54 €	7 394 750,97 €	2 895 834,75 €

- **autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE TRI
(05503)**

Rapport n° 9 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410009 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe Tri (05503)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2024 du Budget Annexe Tri (05503),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2024 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2025,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2024, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Tri (05503) dans les conditions qui suivent :**

**Budget annexe tri
(05503)****Section de fonctionnement**

Recettes (A)	14 573 199,36
Dépenses (B)	10 808 052,87
Résultat de l'exercice (C = A - B)	3 765 146,49
Report n-1 (D)	145 967,49
Résultat cumulé (E = C + D)	3 911 113,98

Section d'investissement

Recettes (F)	14 571 484,37
Dépenses (G)	16 594 646,87
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-2 023 162,50
Report n-1 (I)	5 232 517,11
Résultat cumulé (J = H + I)	3 209 354,61

Solde de clôture (K = E + J) 7 120 468,59

Restes à réaliser

Recettes (L)	2 188 884,83
Dépenses (M)	
Solde des RAR (N = L - M)	2 188 884,83

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) 5 398 239,44

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	3 911 113,98
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	3 209 354,61

N° CS20250410010

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE TRI (05503)

Rapport n° 10 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410010 - Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Tri (05503)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,
Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025,
Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **adopter le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

N° CS20250410011

**FIXATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR 2025 - COMPÉTENCE
OBLIGATOIRE - BUDGET ANNEXE TRI (05503)**

Rapport n° 11 présenté par M. Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des finances :
Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410011 - Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence obligatoire - Budget Annexe Tri (05503)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,
Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),
Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),
Vu la délibération n° CS20241212009 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2024 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2025 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Tri (05503),
Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la**

compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2025 (Budget Annexe Tri 05503), ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	3 087 844,50 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	1 233 667,50 €
CA Cœur Ostrevent Agglomération (COA)	1 369 816,50 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)	3 741 757,50 €
CC Pays de Solesmois (CCPS)	284 076,00 €
CA Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	2 396 725,50 €
CC Pays de Mormal (CCPM)	938 574,00 €
TOTAL	13 052 461,50 €

- **décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :**

Acomptes mensuels	CAPH	CA2C	CAO	CAVM	CCPS	CAMVS	CCPM
janv-25	282 549,00 €	113 331,00 €	125 500,00 €	342 255,00 €	26 089,00 €	220 143,00 €	86 004,00 €
févr-25	282 549,00 €	113 331,00 €	125 500,00 €	342 255,00 €	26 089,00 €	220 143,00 €	86 004,00 €
mars-25	282 549,00 €	113 331,00 €	125 500,00 €	342 255,00 €	26 089,00 €	220 143,00 €	86 004,00 €
avr-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
mai-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
juin-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
juil-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
août-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
sept-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
oct-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
nov-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
déc-25	248 910,83 €	99 297,17 €	110 368,50 €	301 665,83 €	22 867,67 €	192 921,83 €	75 618,00 €
TOTAL 2025	3 087 844,50 €	1 233 667,50 €	1 369 816,50 €	3 741 757,50 €	284 076,00 €	2 396 725,50 €	938 574,00 €

- **autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

COMPETENCE OPTIONNELLE

Etaient présents :

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jean-Michel DENHEZ, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Philippe WAELKENS, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, M. Didier MARECHALLE, Mme Véronique NICAISE, M. Henri QUONIOU, M. Jérémy RICHARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. José DUBRULLE, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Didier VANESSE, M. Raymond ZINGRAFF, M. Charles LEMOINE, Mme Monique LESNE-SETIAUX, Mme Marie-Josée DEPREZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard CARON par M. Charles LEMOINE.

Etaient excusés :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Bertrand LEFEBVRE, Mme Liliane ANDRÉ, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER.

Nombre de délégués syndicaux	
En exercice	Présents
41	31

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Jacques DUBOIS

M. Didier MARECHALLE présente à l'assemblée la note de présentation du budget primitif - Budget Annexe Collecte - pour l'exercice 2025, affichée à l'écran.

**N° CS20250410012
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE
COLLECTE (05502)**

Rapport n° 12 présenté par M. Didier MARECHALLE, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des budgets primitifs pour 2025

CS20250410012 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - Budget Annexe Collecte (05502)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2024 du Budget Annexe Collecte (05502),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2024 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2025,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2024, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Collecte (05502) dans les conditions qui suivent :

Budget annexe collecte (05502)

Section de fonctionnement

Recettes (A)	31 129 520,02
Dépenses (B)	29 172 860,53
Résultat de l'exercice (C = A - B)	1 956 659,49
Report n-1 (D)	1 622 263,78
Résultat cumulé (E = C + D)	3 578 923,27

Section d'investissement

Recettes (F)	1 290 410,02
Dépenses (G)	988 530,07
Résultat de l'exercice (H = F - G)	301 879,95
Report n-1 (I)	1 429 636,03
Résultat cumulé (J = H + I)	1 731 515,98

Solde de clôture (K = E + J)

5 310 439,25

Restes à réaliser

Recettes (L)	
Dépenses (M)	279 940,44
Solde des RAR (N = L - M)	-279 940,44

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)

1 451 575,54

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	3 578 923,27
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	1 731 515,98

N° CS20250410013

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

Rapport n° 13 présenté par M. Didier MARECHALLE, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des Budgets Primitifs pour 2025

CS20250410013 - Adoption du Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Collecte (05502)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances - perspectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **adopter le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),**
- **adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),**
- **autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

N° CS20250410014

**FIXATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR 2025 - COMPÉTENCE
OPTIONNELLE - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**

Rapport n° 14 présenté par M. Didier MARECHALLE, Vice-Président chargé des finances :

Cf. Note de présentation des Budgets Primitifs pour 2025

CS20250410014 - Fixation des contributions statutaires pour 2025 - compétence optionnelle - Budget Annexe Collecte (05502)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu la délibération n° CS20241212011 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2024 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour

l'année 2025 pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés »
- Budget Annexe Collecte (05502),

Vu l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 27 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de :

- **fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2025 (Budget Annexe Collecte 05502), ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	10 909 016,52 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	3 433 443,28 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)	14 449 077,90 €
TOTAL	28 791 537,70 €

- **décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :**

Acomptes mensuels	CAPH	CA2C	CAVM
janv-25	622 318,00 €	186 291,00 €	1 252 800,00 €
févr-25	622 318,00 €	186 291,00 €	1 252 800,00 €
mars-25	622 318,00 €	186 291,00 €	1 252 800,00 €
avr-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
mai-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
juin-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
juil-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
août-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
sept-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
oct-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
nov-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
déc-25	1 004 673,61 €	319 396,70 €	1 187 853,10 €
TOTAL 2025	10 909 016,52 €	3 433 443,28 €	14 449 077,90 €

- **autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Secrétaire de séance,



Jacques DUBOIS



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Douchy-les-Mines, le 18 JUN 2025

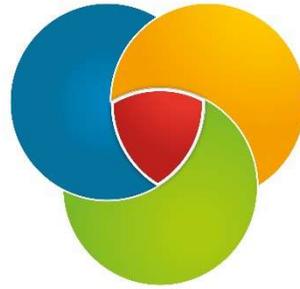
Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des déchets
Comité Syndical du 10 avril 2025

PROCÈS-VERBAL



SIAVED

Producteur de Ressources

NOTE DE PRESENTATION

DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2025

(Articles L.2313-1 et L. 5211-36 du CGCT)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED AU 1^{er} JANVIER 2025.....	p. 4
LA COMPOSITION DU SIAVED AU 1^{er} JANVIER 2025.....	p. 10
LE BUDGET PRINCIPAL (05500)	p. 12
LE BUDGET ANNEXE DES CVE (05501).....	p. 20
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)	p. 28
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503).....	p. 36
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)	p. 44
LA VISION CONSOLIDEE BUDGETAIRE	p. 52
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	p. 54
L'EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	p. 58
LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2025	p. 62

INTRODUCTION

Le projet de Budget Primitif pour 2025 ici présenté fait suite au Rapport d'Orientations Budgétaires débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 27 février 2025.

La préparation de ce projet de Budget Primitif pour 2025 a été effectuée dans un contexte particulier dans la mesure où la clôture de l'année 2024 est la première année de clôture avec l'ensemble des adhérents du SIAVED. Par conséquent, les résultats anticipés provisoires sont encore en cours de validation et de rapprochement avec le SGC de Wallers et nécessiteront potentiellement un ajustement suite au vote du Compte Administratif 2024 en juin 2025.

Pour mémoire, le territoire du SIAVED est passé de 113 communes à 258 communes et compte désormais une population de 669 357 habitants contre 293 035 habitants en 2023. Cette évolution statutaire a modifié considérablement la structure et le volume budgétaires du SIAVED avec notamment l'exploitation de 32 déchèteries et de 3 Centres de Valorisation Energétique (CVE).

L'intégration des différentes données financières de chaque territoire (et notamment l'actif et le passif) n'a pas pu être réalisée au cours de l'année 2024 du fait de la nécessité de régulariser des documents juridiques dans le cadre de l'adhésion et de la délégation des compétences des nouveaux membres. Si la situation s'est globalement débloquée fin d'année 2024 pour une grande partie du territoire, il n'en demeure pas moins que les flux budgétaires et financiers, prévus initialement dans les budgets primitifs de 2024, n'ont pas pu être exécutés (ou seulement partiellement) sur l'exercice 2024.

Il est d'ailleurs à noter que pour les territoires membres de l'ex SMIAA, du fait de l'absence de l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat (qui devrait être publié courant 2025), les éléments liés à l'actif et au passif n'ont pu être pris en compte dans leur globalité au sein de l'exécution 2024. Cela engendre dès lors certaines distorsions entre les Budgets Primitifs 2024 et les comptes réalisés 2024.

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED

AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le **SIAVED** (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte fermé à la carte et a donc la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire de ses différents EPCI membres.

Le SIAVED exerce ainsi, en lieu et place des EPCI adhérents, une ou plusieurs des compétences visées ci-dessous :

1. Compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant notamment :

- les tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- les opérations de « gestion de la fonction tri – conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri ;
- l'exploitation, les travaux d'investissement, l'entretien courant et le gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique de déchets ;
- la création et la gestion intégrale des déchèteries ;
- la création et la gestion de recycleries ;
- sous réserve d'assurer en priorité le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, l'utilisation des capacités résiduelles des Centres de Valorisation Énergétique (CVE) pour assurer à titre onéreux et au profit de tiers, personnes publiques ou privées, des prestations de traitement de déchets notamment de déchets d'activités de soins à risques infectieux, de traitement de déchets ménagers banals, de traitement de déchets industriels banals... ;
- la production d'énergie thermique et électrique issue des opérations de valorisation des déchets, au sein des Centres de Valorisation Énergétique, ainsi que :
 - sa livraison à un réseau exploité par le Syndicat ;
 - sa vente à un tiers, public ou privé, exploitant d'un réseau.

2. Compétence optionnelle : collecte des déchets ménagers et assimilés, réalisée de la manière suivante :

- la collecte en porte à porte ;
- les points d'apport volontaire (y compris colonnes enterrées) ;
- la prévention ;
- le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
- le réemploi ;
- les opérations de transport, de transit ou de regroupement ;
- la création et la gestion de quais de transfert.

A noter que le Comité Syndical (CS) du 27 février 2025 a proposé une modification statutaire permettant la création d'une nouvelle compétence optionnelle, dédiée à la création et à l'exploitation de réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les CVE du Syndicat dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

En termes d'architecture budgétaire, il convient donc de distinguer :

- le **Budget Principal (BP)** dans lequel sont notamment inscrites les dépenses et les recettes communes à toutes les compétences transférées et à tous les EPCI adhérents au Syndicat (frais de siège, frais d'administration générale, moyens de l'Institution, indemnités des élus, charges de personnel, communication...) : ce Budget est voté par l'ensemble des élus siégeant au Comité Syndical. L'ensemble de ces charges communes sont réparties entre les trois compétences exercées par le SIAVED en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.
- les **Budgets Annexes (BA)** propres à chaque compétence spécifique transférée : ces Budgets Annexes sont votés par les seuls délégués des adhérents ayant transféré la compétence concernée par le Budget Annexe.

FONCTIONNEMENT DU SIAVED

7 EPCI adhérents : CAPH, CA2C, CACO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM



Budget Principal (05500)

SIRET 255 900 953 00076

Dépenses et recettes communes à toutes les compétences transférées

Frais d'Administration Générale et de Moyens de l'Institution
Communication
Frais de siège et autres bâtiments logistiques
Charges de Personnel
Indemnités des Elus

Refacturation aux budgets annexes

COMPETENCE OBLIGATOIRE : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

7 EPCI adhérents : CAPH, CA2C, CACO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM

Budget Annexe Traitement et Valorisation (05504) SIRET 255 900 953 00084
<p>Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire :</p> <p>Tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie</p> <p>Gestion des déchets amiantés</p> <p>Création et gestion intégrale des déchèteries</p> <p>Création et gestion de recycleries</p> <p>Les refus de tri issus des opérations de tri et les transferts de verre</p> <p>Prorata des charges communes de structure (transfert du Budget Principal)</p>

Budget Annexe des CVE (05501) - assujéti à la TVA SIRET 255 900 953 00035
<p>Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Exploitation, travaux d'investissement, entretien courant et gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique de déchets</p> <p>Sous réserve d'assurer en priorité le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, utilisation des capacités résiduelles des Centres de Valorisation Energétique pour assurer à titre onéreux et au profit de tiers, personnes publiques ou privées, des prestations de traitement de déchets notamment de déchets d'activités de soins à risques infectieux, de traitement de déchets ménagers banals, de traitement de déchets industriels banals...</p> <p>Création et exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.</p>

Budget Annexe Tri (05503) SIRET 255 900 953 00068
<p>Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Opérations de « gestion de la fonction tri conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri</p>

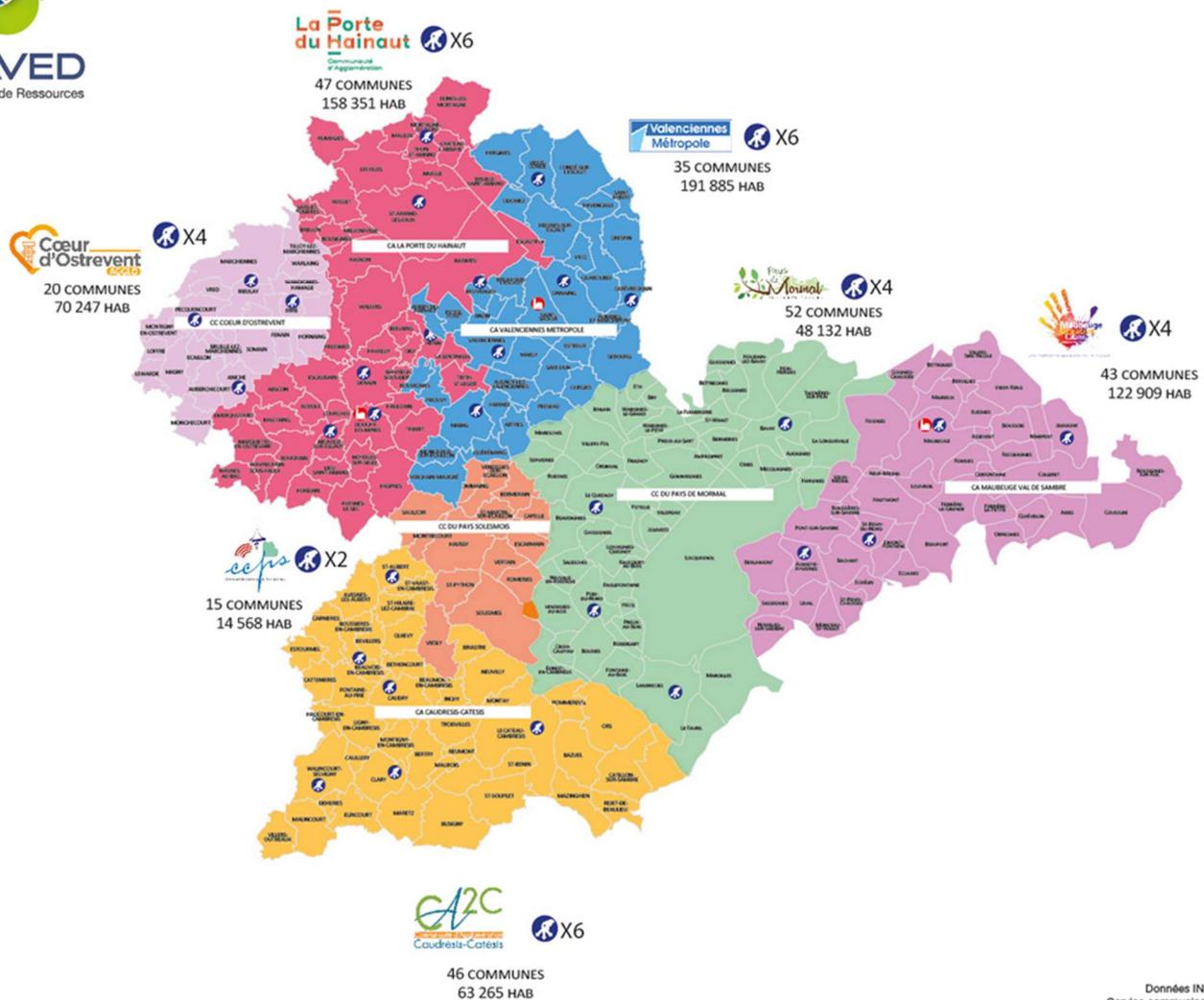
COMPETENCE OPTIONNELLE : collecte des déchets ménagers et assimilés

3 EPCI adhérents : CAPH, CA2C et CAVM

Budget Annexe Collecte (05502) SIRET 255 900 953 00043
Dépenses et recettes liées à la compétence optionnelle : Collecte des déchets ménagers et assimilés
Collecte en porte à porte
Points d'apport volontaire (y compris colonnes enterrées)
Prévention
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
Réemploi
Les opérations de transport, de transit ou de regroupement
Les quais de transfert

LA COMPOSITION DU SIAVED

AU 1^{ER} JANVIER 2025



Sources INSEE 2024 :

- Nombre de communes : **258**
 - Nombre d'habitants : **669 357**
 - Equipements sur le territoire à compter de 2025 :**
 - 32 déchèteries
 - 3 Centres de Valorisation Energétique
 - 1 Centre de Tri
 - 2 bâtiments logistiques
 - 1 siège administratif
- Nota : la CC Cœur d'Ostrevent s'est transformée au 1^{er} janvier 2025 en Cœur d'Ostrevent Agglomération*

Données INSEE 2024
Service communication - 03.02.2025

LE BUDGET PRINCIPAL (05500)

SIRET 255 900 955 00076

Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 474 717,00 €
012	Charges de personnel	9 357 487,00 €
65	Autres charges d'exploitation	400 060,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		12 232 264,00 €
66	Charges financières	40 544,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,01 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 277 808,01 €
023	Virement à la section d'investissement	2 162 573,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	239 500,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 402 073,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		14 679 881,00 €
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		14 679 881,00 €

Section d'investissement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des dépenses d'équipement		2 485 776,42 €
	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	351 000,00 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 836 776,42 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 836 776,42 €
D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 311 233,58 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 148 010,00 €

Section de fonctionnement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	204 400,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 379 546,15 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 400,17 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		14 586 446,32 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		14 587 446,32 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		14 587 446,32 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		92 434,68 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		14 679 881,00 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT YC REPORTS		0,00 €

Section d'investissement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des recettes d'équipement hors 13 et 16		0,00 €
13	Subventions d'investissement	60 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	1 684 777,00 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachés	0,00 €
024	Autres immobilisations financières	1 160,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 745 937,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	2 162 573,00 €
040	Opération ordre entre section	239 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 402 073,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 148 010,00 €
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 148 010,00 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT YC REPORTS		0,00 €
Résultat de l'année 2025 yc reports N-1		0,00 €

Budget principal (05500)

Section de fonctionnement

Recettes (A)	12 701 266,99
Dépenses (B)	11 299 038,11
Résultat de l'exercice (C = A - B)	1 402 228,88
Report n-1 (D)	27 851,62
Résultat cumulé (E = C + D)	1 430 080,50

Section d'investissement

Recettes (F)	2 077 087,13
Dépenses (G)	2 414 091,75
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-337 004,62
Report n-1 (I)	-974 228,96
Résultat cumulé (J = H + I)	-1 311 233,58

Solde de clôture (K = E + J) 118 846,92

Restes à réaliser

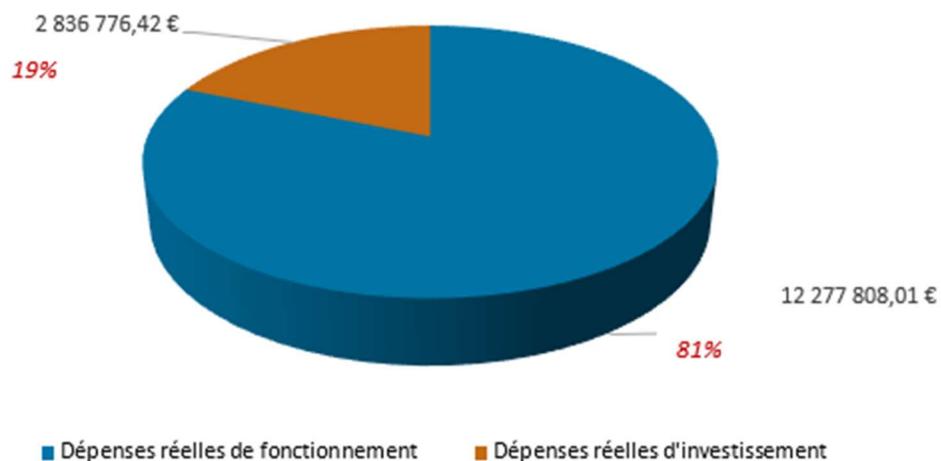
Recettes (L)	60 000,00
Dépenses (M)	86 412,24
Solde des RAR (N = L - M)	-26 412,24

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) -1 337 645,82

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	1 337 645,82
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	92 434,68
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	1 311 233,58
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0,00

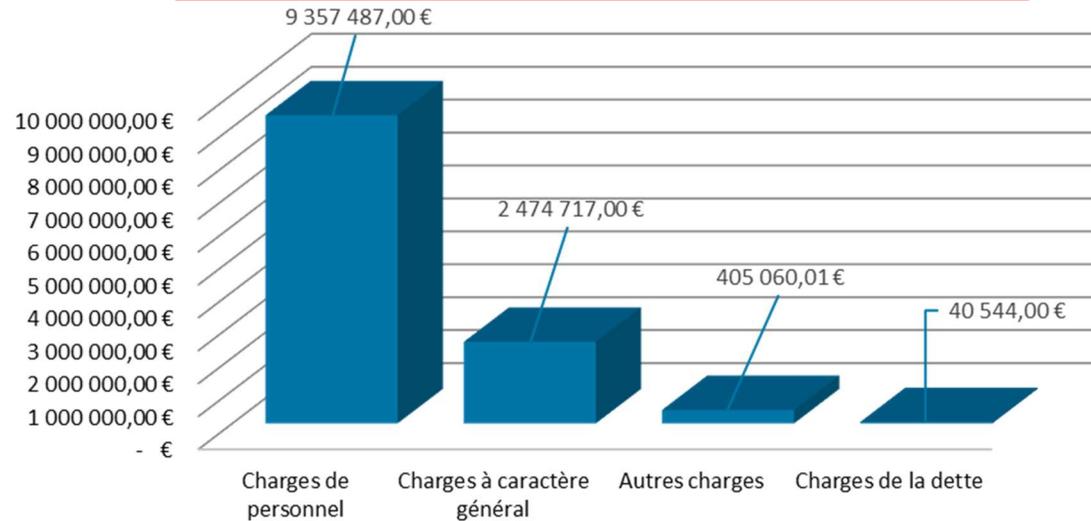
Projet de BP 2025 - Budget Principal
Dépenses réelles (hors déficit reporté) : 15 114 584,43€



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors déficit reporté en investissement) représentent la quasi-totalité des dépenses réelles (81%) du Budget Principal dans la mesure où celui-ci porte les charges de personnel et les charges support des autres Budgets Annexes du Syndicat.

**Budget Principal
Projet de BP 2025**

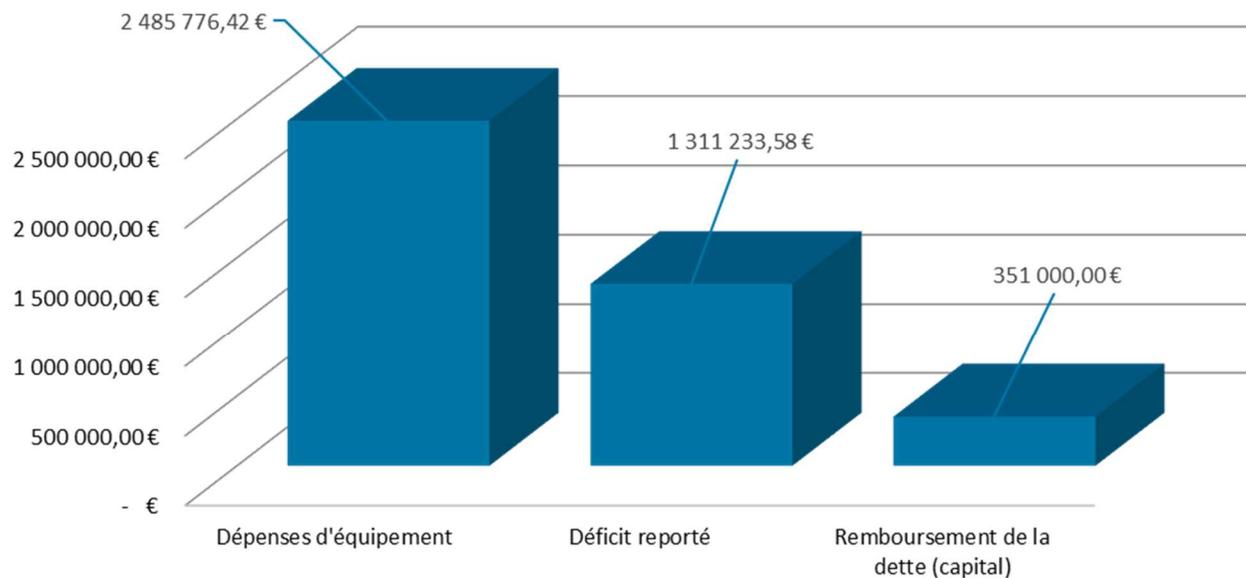
Dépenses réelles de fonctionnement : 12 277 808,01€



Les dépenses réelles de fonctionnement pour le projet de Budget Primitif 2025 sont en légère diminution par rapport à l'année 2024 (pour mémoire, le montant était de 12 970 933€). Malgré la prise en compte des impacts de la Loi de Finances pour 2025 concernant les charges de personnel (et notamment la hausse des cotisations CNRACL), les revalorisations indiciaires et les nouveaux recrutements, les charges de personnel sont en baisse par rapport au BP 2024 (pour mémoire de 10 192 542 € au BP 2024). L'année 2024, première année sous la nouvelle configuration territoriale, a permis de mieux appréhender les charges de personnel nécessaires pour le fonctionnement du Syndicat avec l'ensemble de ses sept membres.

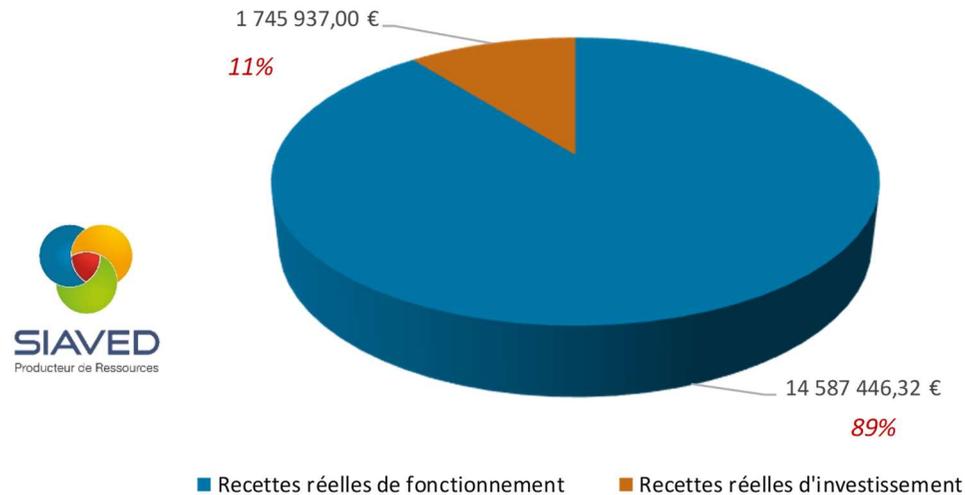
Les charges de personnel représentent au Budget Primitif 2025 environ 76% des dépenses réelles de fonctionnement.

Budget Principal
Projet de BP 2025
Dépenses réelles d'investissement (yc reports) : 4 148 010,00€



Les dépenses réelles d'investissement sont composées principalement des dépenses d'équipement (60%). Le déficit provisoire reporté de l'année 2024 constitue la seconde charge en dépenses d'investissement.

Projet de BP 2025 - Budget Principal Recettes réelles (yc 1068) : 16 333 383,33€

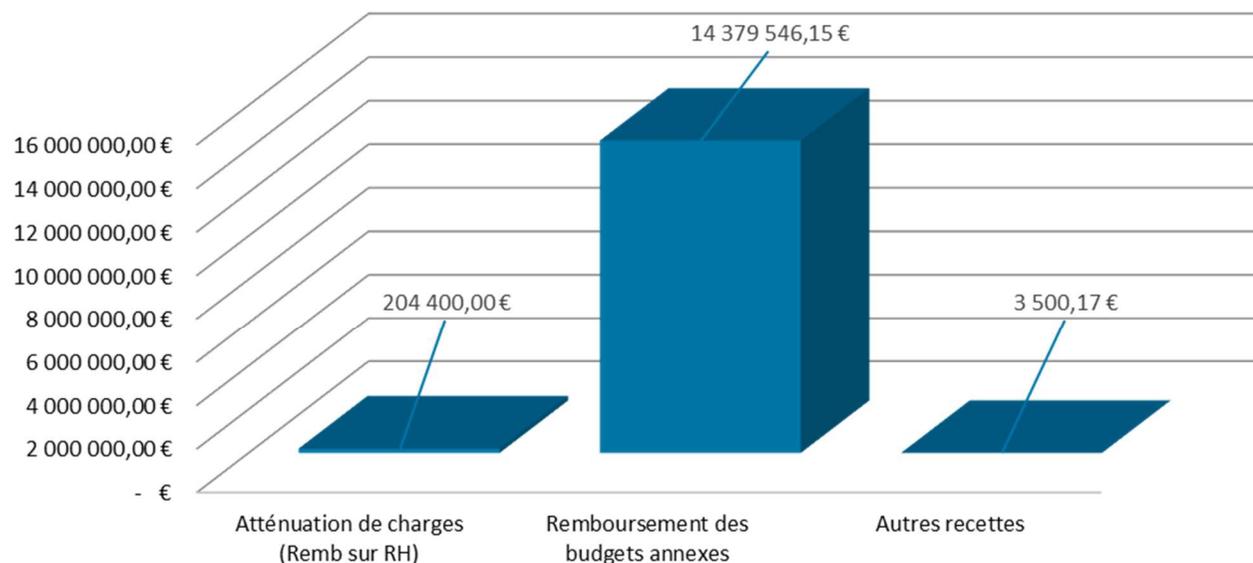


Les recettes réelles des deux sections (y compris l'excédent provisoire de fonctionnement reporté en investissement de 2024) sont composées principalement des recettes réelles de fonctionnement (89%).

Les recettes réelles d'investissement sont composées principalement des excédents provisoires de fonctionnement reporté en investissement de 2024 et les recettes du FCTVA.

**Budget Principal
Projet de BP 2025**

Recettes réelles de fonctionnement (hors reports) : 14 587 446,32€



Les recettes réelles de fonctionnement (hors reports provisoires de 2024) sont constituées à 99% par les remboursements des budgets annexes des charges de structure du Budget Principal. La répartition des charges se réalise en fonction de l'imputation de charges directes (revenant au budget annexe directement comme le personnel d'intervention) et des charges indirectes réparties selon la délibération prise par le SIAVED, le 7 décembre 2022 (CS20221215003).

Le montant du Budget Principal 2025 (14 587 446,32 €) est inférieur à celui du Budget Primitif 2024 (15 873 869,38 €). Le remboursement des budgets annexes (14 379 546,15 €) se répartit de la manière suivante :

- Budget Annexe Collecte : 1 746 671,20 €
- Budget Annexe CVE : 1 783 242,12 €
- Budget Annexe Traitement : 9 925 432,05 €
- Budget Annexe Tri : 924 200,78 €

LE BUDGET ANNEXE DES CVE (05501)

SIRET 255 900 955 00035

Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	30 369 642,34 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65	Autres charges d'exploitation	10 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		30 379 642,34 €
66	Charges financières	2 611 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		33 016 042,34 €
023	Virement à la section d'investissement	12 839 656,66 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	7 120 000,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		19 959 656,66 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		52 975 699,00 €
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		52 975 699,00 €

Section d'investissement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des dépenses d'équipement		55 886 472,64 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 427 995,00 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immo financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		68 314 467,64 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	662 766,08 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		662 766,08 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		68 977 233,72 €
D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		8 561 964,28 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		77 539 198,00 €

Section de fonctionnement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 481 500,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	13 371 875,16 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		43 853 375,16 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		43 853 375,16 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	662 766,08 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		662 766,08 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		44 516 141,24 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		8 459 557,76 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		52 975 699,00 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT YC REPORTS		0,00 €

Section d'investissement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL recettes d'équipement hors 13 et 16		0,00 €
13	Subventions d'investissement	645 355,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	53 772 221,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	3 161 964,28 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
024	Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		57 579 541,34 €
021	Virement de la section d'exploitation	12 839 656,66 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	7 120 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		19 959 656,66 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		77 539 198,00 €
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		77 539 198,00 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT YC REPORTS		0,00 €
Résultat de l'année 2025 yc reports N-1		0 €

Budget annexe CVE (05501)

Section de fonctionnement

Recettes (A)	37 104 641,09
Dépenses (B)	28 445 772,80
Résultat de l'exercice (C = A - B)	8 658 868,29
Report n-1 (D)	2 962 653,75
Résultat cumulé (E = C + D)	11 621 522,04

Section d'investissement

Recettes (F)	4 543 729,15
Dépenses (G)	10 346 590,66
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-5 802 861,51
Report n-1 (I)	-2 759 102,77
Résultat cumulé (J = H + I)	-8 561 964,28

Solde de clôture (K = E + J) 3 059 557,76

Restes à réaliser

Recettes (L)	5 400 000,00
Dépenses (M)	0,00
Solde des RAR (N = L - M)	5 400 000,00

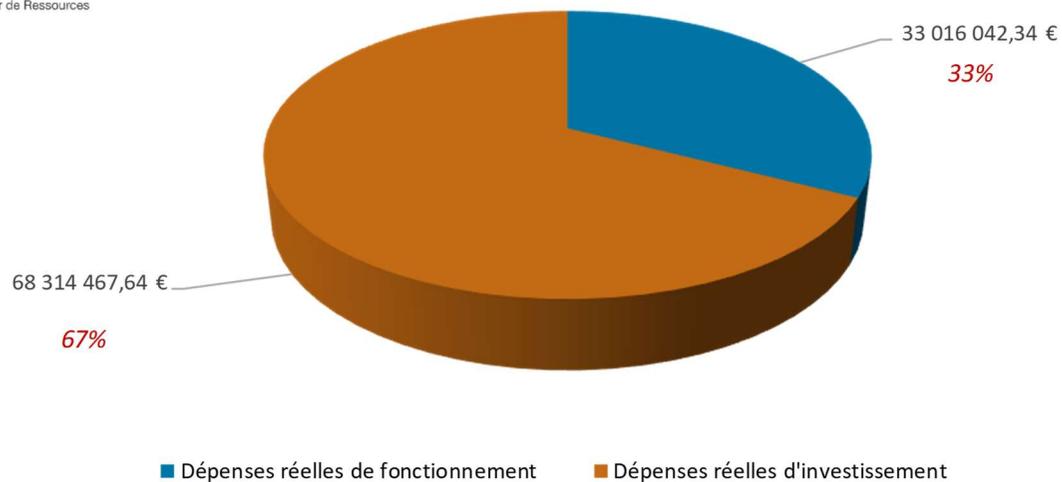
Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) -3 161 964,28

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	3 161 964,28
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	8 459 557,76
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	8 561 964,28
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0,00

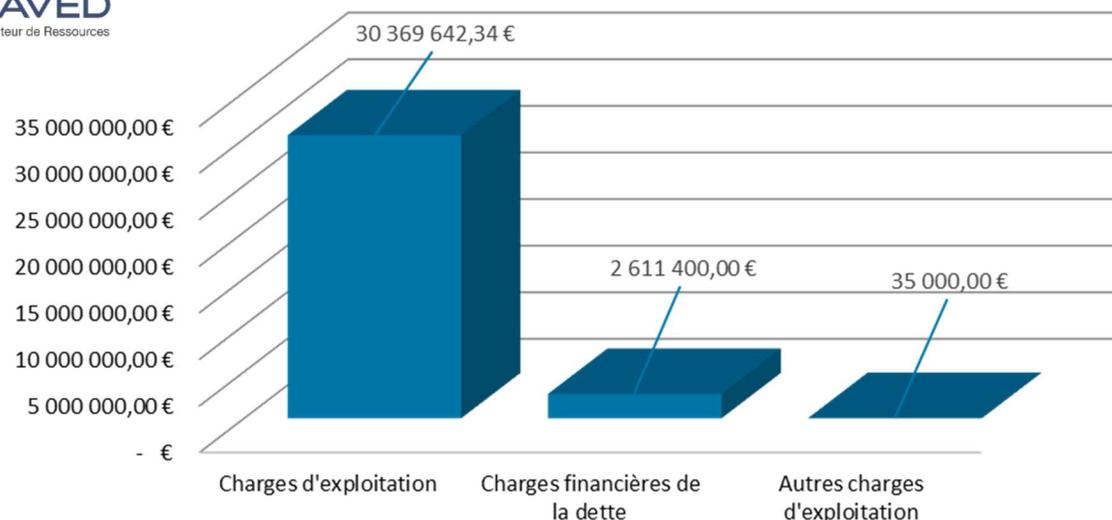
Projet de BP 2025 - Budget Annexe des CVE

Dépenses réelles (hors déficit reporté) : 101 330 509,98€



Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté en investissement) représentent au total 67% des dépenses réelles du Budget Annexe. Cela provient notamment des travaux importants sur le CVE de Maubeuge en 2025 (pour environ 45 M€) et des charges de GER pour les autres CVE.

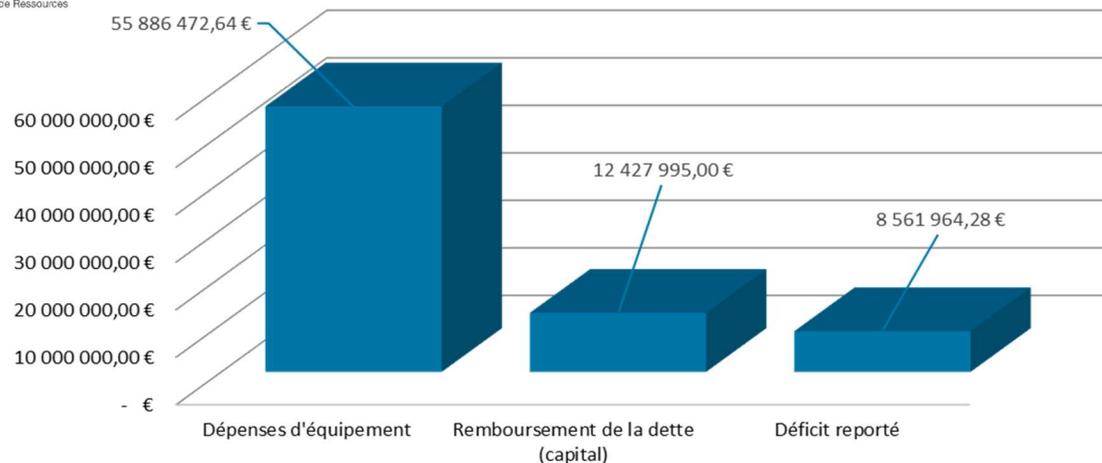
**Budget Annexe des CVE
Projet de BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement : 33 016 042,34€**



Les dépenses réelles de fonctionnement sont concentrées au niveau des charges d'exploitation. Celles-ci sont notamment composées des charges liées aux trois contrats d'exploitation des CVE mais également des charges de refacturation au Budget Principal.

Les charges de la dette tiennent compte du nouvel emprunt souscrit en 2024 (montant de l'emprunt souscrit de 5,4 M€ en Reste à Réaliser 2024).

Budget Annexe des CVE
Projet de BP 2025
Dépenses réelles d'investissement (yc reports) : 76 876 431,92€



Les dépenses réelles d'investissement (y compris les reports provisoires de 2024) sont composées à 73% des dépenses d'équipement. En effet, l'année 2025 constate un volume de dépenses d'équipement important avec notamment :

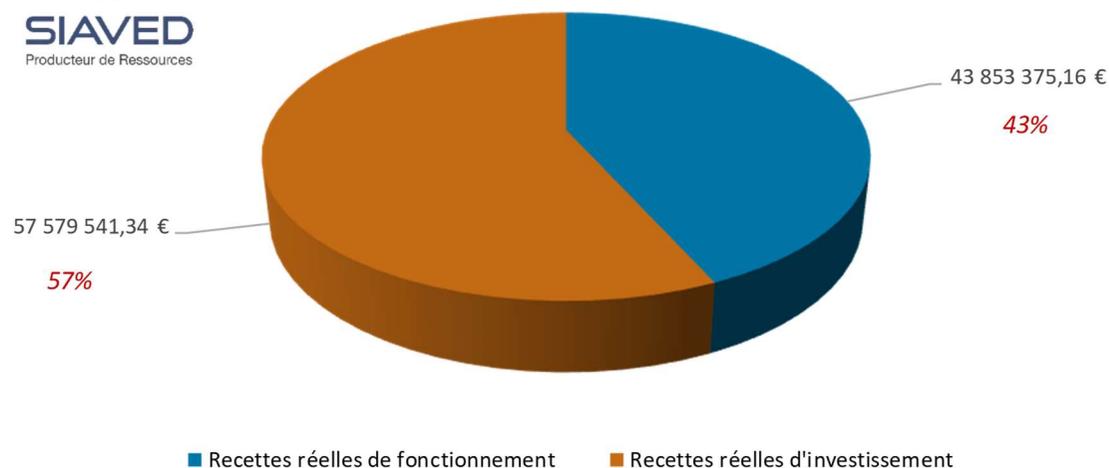
- Les travaux liés à l'usine de Maubeuge : 45 M€ (application du MPGP) dont 17 M€ de crédits 2024 reportés en 2025 ;
- Les travaux sur l'usine de Saint-Saulve : 2 M€ dont le solde des travaux de circulation ainsi que le solde des travaux de la tranche ferme du MPGP ;
- Les travaux sur l'usine de Douchy-les-Mines : 1,8 M€ dont des travaux sur l'amélioration du process et la modernisation de l'usine avant la signature du MPGP qui sera réalisé en fin d'année 2025 (dont l'impact financier débutera en 2026) ;
- Le programme de GER pour les trois CVE : 6,9 M€ prévus.

Le volume de remboursement en capital de la dette (12,4 M€ prévus) comprend notamment :

- Des échéances de 2024 reportées en 2025 (pour 6,3 M€ prévus) pour les contrats transférés par les EPCI adhérents au 1^{er} janvier 2024 et ne pouvant être pris en charge du fait de l'absence des documents juridiques signés et complets ;
- Des échéances pour l'année 2025 d'un montant de 6,1 M€ prévus.



Projet de BP 2025 - Budget Annexe des CVE Recettes réelles (yc 1068) : 101 432 916,50€



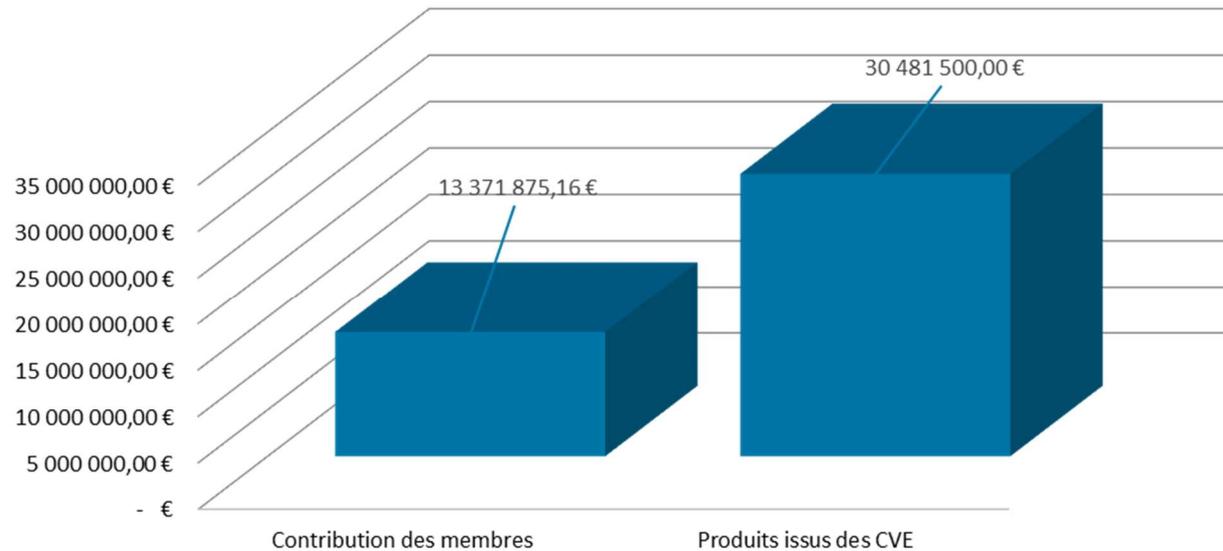
Les recettes réelles des deux sections (y compris l'excédent provisoire de fonctionnement reporté en investissement de 2024) sont composées à 57% des recettes réelles d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement sont composées principalement :

- De l'emprunt avec un montant de 53,7 M€ dont 5,4 M€ d'emprunt contractualisé en 2024 et inscrits en Reste à Réaliser et 48,3 M€ d'emprunt nouveau permettant de financer les travaux du CVE de Maubeuge et une partie des travaux de Saint-Saulve et de Douchy-les-Mines ;
- De l'excédent de fonctionnement reporté en investissement provisoire de l'année 2024 pour 3,1 M€ ;
- Et 645 k€ de subvention reportée pour le RCU de Denain.

A noter, le Budget Annexe des CVE est un budget assujéti à la TVA, ne bénéficiant donc pas du mécanisme du FCTVA mais de la récupération de la TVA directement sur ses charges tant en fonctionnement qu'en investissement.

Budget Annexe des CVE
Projet de BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors reports) : 43 853 375,16€



Les recettes réelles de fonctionnement sont composées de la manière suivante :

- Les produits issus des CVE pour 30,4 M€ (dont 17,8 M€ pour la valorisation chaleur et électricité contre 23,9 M€ en 2024) : les recettes sont issues de la valorisation de la chaleur, de l'électricité ou encore des apports tiers au sein des CVE. Le nouveau contrat de revente d'électricité sur le site du CVE de Douchy-les-Mines entraîne une baisse des recettes pour le Budget Annexe. Par ailleurs, le CVE de Maubeuge étant en travaux pour l'année 2025, les recettes issues du CVE sont en diminution également ;
- Afin de compenser les pertes de produits issus des CVE et afin de financer également les charges de GER par fonds propres, les contributions des membres s'élèvent à 13,4 M€ en 2025 (alors inexistantes en 2024).

LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

SIRET 255 900 955 00084

Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	40 112 327,13 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65	Autres charges d'exploitation	13 411 875,16 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		53 524 202,29 €
66	Charges financières	37 495,74 €
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		53 611 698,03 €
023	Virement à la section d'investissement	2 248 887,68 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	608 096,29 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 856 983,97 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		56 468 682,00 €
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		56 468 682,00 €

Section d'investissement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des dépenses d'équipement		6 503 096,48 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	435 187,52 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immo financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 938 284,00 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		6 938 284,00 €
D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 938 284,00 €

Section de fonctionnement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	180 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	40 909 488,34 €
75	Autres produits de gestion courante	1 022 200,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		42 111 688,34 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		42 111 688,34 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		42 111 688,34 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		14 356 993,66 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		56 468 682,00 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT YC REPORTS		0,00 €

Section d'investissement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des recettes d'équipement hors 13 et 16		0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	62 911,31 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachés	0,00 €
024	Autres immobilisations financières	188 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 750 911,31 €
021	Virement de la section d'exploitation	2 248 887,68 €
040	Opération ordre entre section	608 096,29 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 856 983,97 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 607 895,28 €
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 330 388,72 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 938 284,00 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT YC REPORTS		0,00 €
Résultat de l'année 2025 yc reports N-1		0,00 €

Budget annexe traitement (05504)

Section de fonctionnement

Recettes (A)	39 175 092,64
Dépenses (B)	28 808 814,68
Résultat de l'exercice (C = A - B)	10 366 277,96
Report n-1 (D)	3 990 715,70
Résultat cumulé (E = C + D)	14 356 993,66

Section d'investissement

Recettes (F)	1 064 729,78
Dépenses (G)	1 375 819,81
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-311 090,03
Report n-1 (I)	1 641 478,75
Résultat cumulé (J = H + I)	1 330 388,72

Solde de clôture (K = E + J) 15 687 382,38

Restes à réaliser

Recettes (L)	
Dépenses (M)	20 427,95
Solde des RAR (N = L - M)	-20 427,95

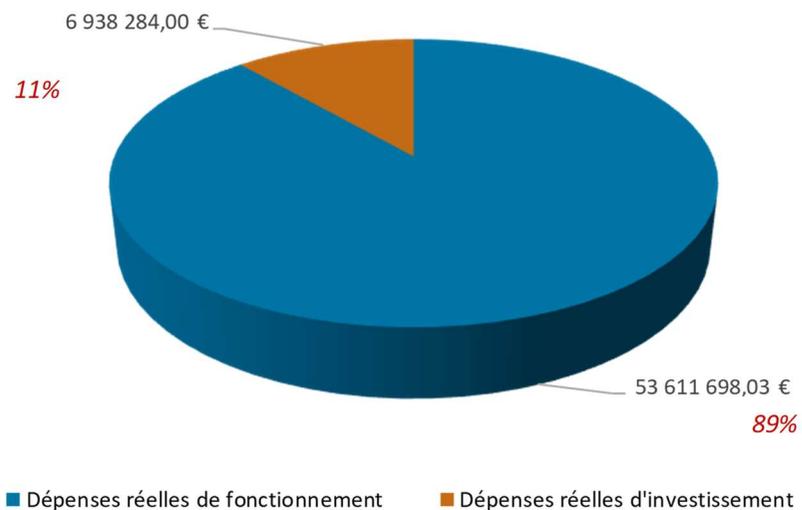
Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) 1 309 960,77

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	14 356 993,66
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	1 330 388,72

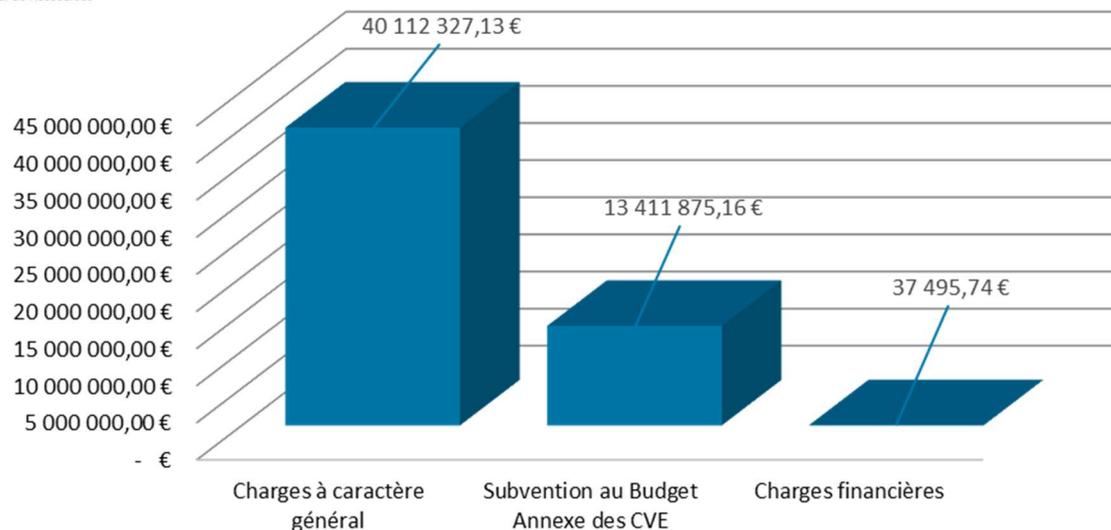


Projet de BP 2025 - Budget Annexe Traitement Dépenses réelles (hors déficit reporté) : 60 549 982,03€



Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté en investissement) représentent seulement 11% des dépenses réelles du Budget Annexe. Les dépenses de fonctionnement représentent, quant à elles, environ 90% des dépenses réelles du Budget Annexe Traitement.

**Budget Annexe Traitement
Projet de BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement : 53 611 698,03€**

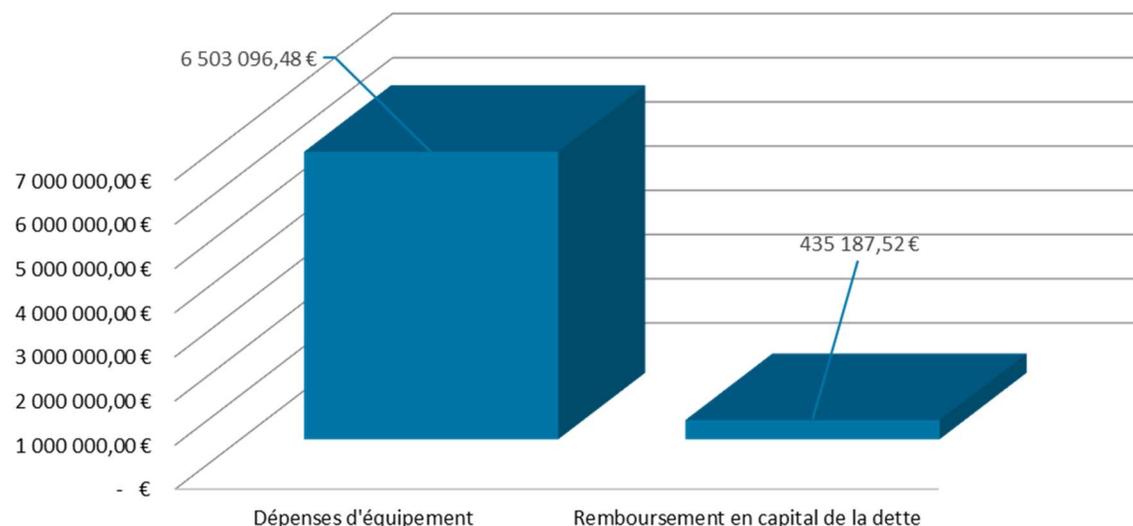


Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées majoritairement des charges d'exploitation des déchèteries pour un montant total de 21,1 M€. Deux autres postes sont importantes au sein du Budget Annexe à savoir :

- Le niveau de refacturation des charges du Budget Principal pour 9,9 M€ au BP 2025 ;
- La subvention versée au Budget Annexe CVE pour un montant de 13,4 M€ au BP 2025 (inexistante en 2024).

Pour mémoire, les contributions au titre du traitement versées par les EPCI concernent à la fois le Budget Annexe Traitement et le Budget Annexe CVE. Ainsi, les contributions sont constatées en totalité au sein du Budget Annexe Traitement et ce dernier reverse la quote-part revenant au Budget Annexe CVE pour son équilibre budgétaire.

**Budget Annexe Traitement
Projet de BP 2025
Dépenses réelles d'investissement (yc reports) : 6 938 284,00€**

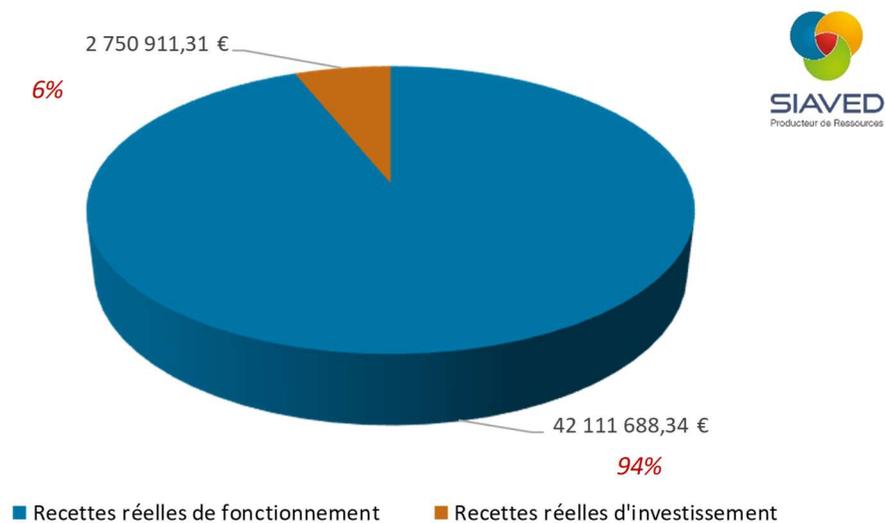


Les dépenses réelles d'investissement sont composées à 94% des dépenses d'équipement. Différents projets sont prévus au Budget Primitif 2025 et principalement :

- La construction de la déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux pour 2,5 M€ et 200 k€ d'achat de terrain ;
- Le démarrage de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie ;
- Les rénovations diverses en déchèteries.

Il est à noter que le Budget Annexe Traitement se situe dans la même situation que le Budget Annexe CVE, concernant les transferts d'emprunts des EPCI membres au 1^{er} janvier 2024. Ces contrats n'ont pas été juridiquement transférés dans leur totalité entraînant le paiement des annuités de dette en 2024 de ces emprunts en 2025 (montant de 33 k€ pour le poste remboursement de la dette).

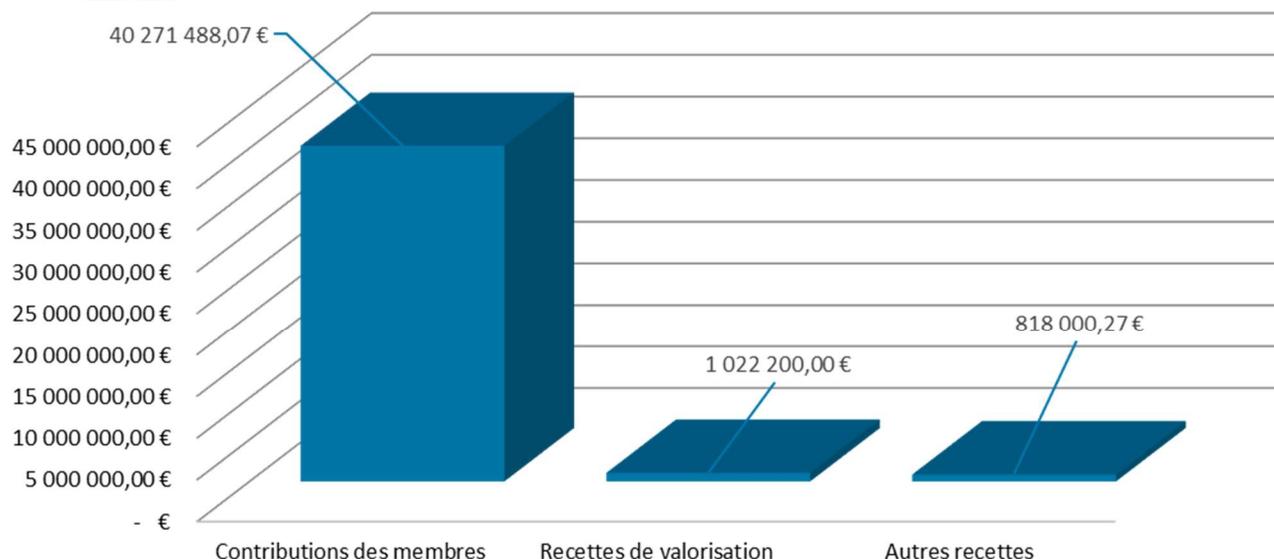
Projet de BP 2025 - Budget Annexe Traitement Recettes réelles (yc 1068) : 44 862 599,65€



Les recettes réelles du Budget Annexe Traitement sont composées principalement des recettes de fonctionnement (94%). Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et du recours à l'emprunt pour un montant de 2,5 M€.



Budget Annexe Traitement
Projet de BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors reports) : 42 111 688,34€



Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des contributions des membres pour un montant de 40,3 M€ (contre 37,5 M€ au BP 2024).

La répartition entre le Budget Annexe Traitement et le Budget Annexe CVE est le suivant :

- Budget Annexe CVE : 13,4 M€ pour le Budget Primitif 2025 (inexistante en 2024) ;
- Budget Annexe Traitement : 26,9 M€ pour le Budget Primitif 2025 (contre 37,5 M€ au BP 2024).

L'écart entre les deux années s'explique notamment du fait que le Budget Annexe Traitement constate un résultat de fonctionnement provisoire en 2024 de l'ordre de 14,3 M€. Ainsi, les contributions budgétaires pour le Budget Annexe Traitement sont en légère baisse pour 2025.

LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)

SIRET 255 900 955 00068

Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	11 328 700,65 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65	Autres charges d'exploitation	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		11 328 700,65 €
66	Charges financières	632 146,03 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 960 846,68 €
023	Virement à la section d'investissement	5 002 729,32 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 002 729,32 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 16 963 576,00 €

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 16 963 576,00 €

Section d'investissement - Détail des dépenses		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL des dépenses d'équipement		7 323 917,76 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 215 139,51 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immo financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 539 057,27 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	156 499,73 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		156 499,73 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 8 695 557,00 €

D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 695 557,00 €

Section de fonctionnement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	13 052 461,50 €
75	Autres produits de gestion courante	0,52 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		13 052 462,02 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		13 052 462,02 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 13 052 462,02 €

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 3 911 113,98 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 16 963 576,00 €

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT YC REPORTS 0,00 €

Section d'investissement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
TOTAL recettes d'équipement hors 13 et 16		
13	Subventions d'investissement	2 338 884,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	540 550,51 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
024	Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 879 435,34 €
021	Virement de la section d'exploitation	5 002 729,32 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	156 499,73 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		5 159 229,05 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 8 038 664,39 €

R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 3 209 354,61 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 248 019,00 €

RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT YC REPORTS 2 552 462,00 €

Résultat de l'année 2025 yc reports N-1 2 552 462,00 €

**Budget annexe tri
(05503)**

Section de fonctionnement

Recettes (A)	14 573 199,36
Dépenses (B)	10 808 052,87
Résultat de l'exercice (C = A - B)	3 765 146,49
Report n-1 (D)	145 967,49
Résultat cumulé (E = C + D)	3 911 113,98

Section d'investissement

Recettes (F)	14 571 484,37
Dépenses (G)	16 594 646,87
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-2 023 162,50
Report n-1 (I)	5 232 517,11
Résultat cumulé (J = H + I)	3 209 354,61

Solde de clôture (K = E + J) 7 120 468,59

Restes à réaliser

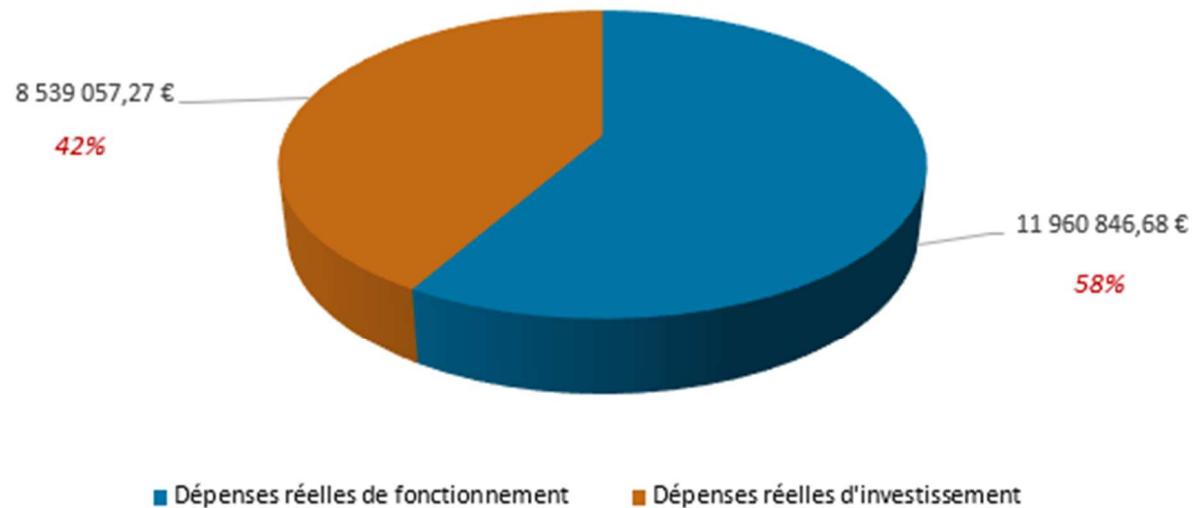
Recettes (L)	2 188 884,83
Dépenses (M)	
Solde des RAR (N = L - M)	2 188 884,83

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) 5 398 239,44

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	3 911 113,98
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	3 209 354,61

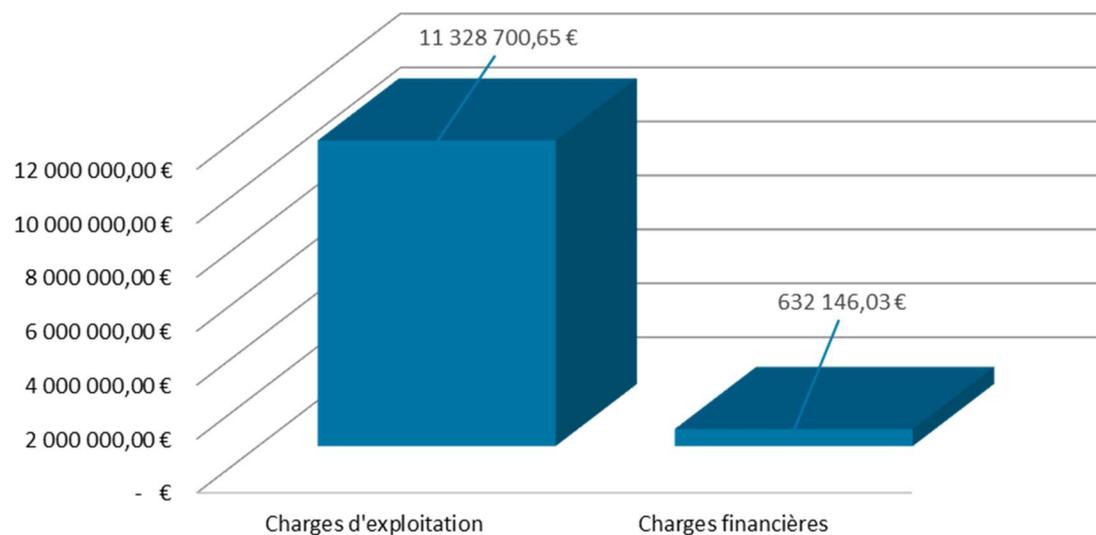
Projet de BP 2025 - Budget Annexe TRI Dépenses réelles (hors déficit reporté) : 20 499 903,95€



Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté en investissement) représentent seulement 16% des dépenses réelles du Budget Annexe. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, quant à elles, environ 84% des dépenses réelles du Budget Annexe Tri.

Le Centre de Tri est entré en exploitation au début de l'année 2025.

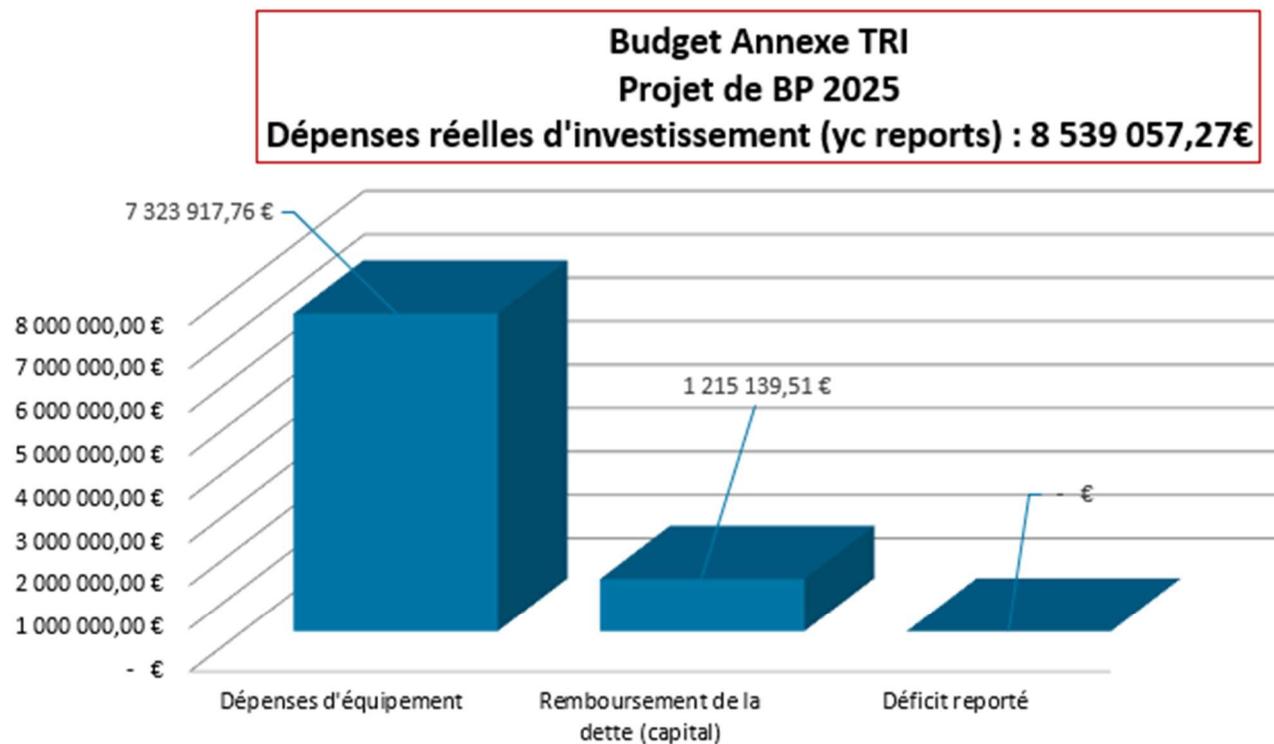
**Budget Annexe TRI
Projet de BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement : 11 960 846,68€**



Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent principalement deux types de charges :

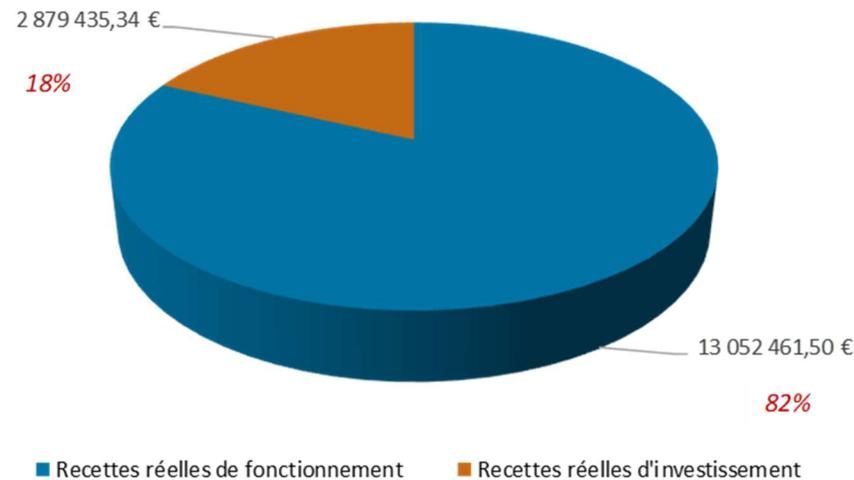
- Les charges d'exploitation liées au contrat d'exploitation du Centre de Tri et des contrats restants pour certains territoires ;
- Les charges financières liées aux emprunts réalisés pour le financement du Centre de Tri.

Par ailleurs, il est à noter qu'un virement à la section d'investissement (flux d'ordre) est réalisé à hauteur de 5 M€ permettant ainsi d'équilibrer la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement concernent à la fois les charges liées au GER du Centre de Tri ainsi que le solde des investissements pour le Centre de Tri.

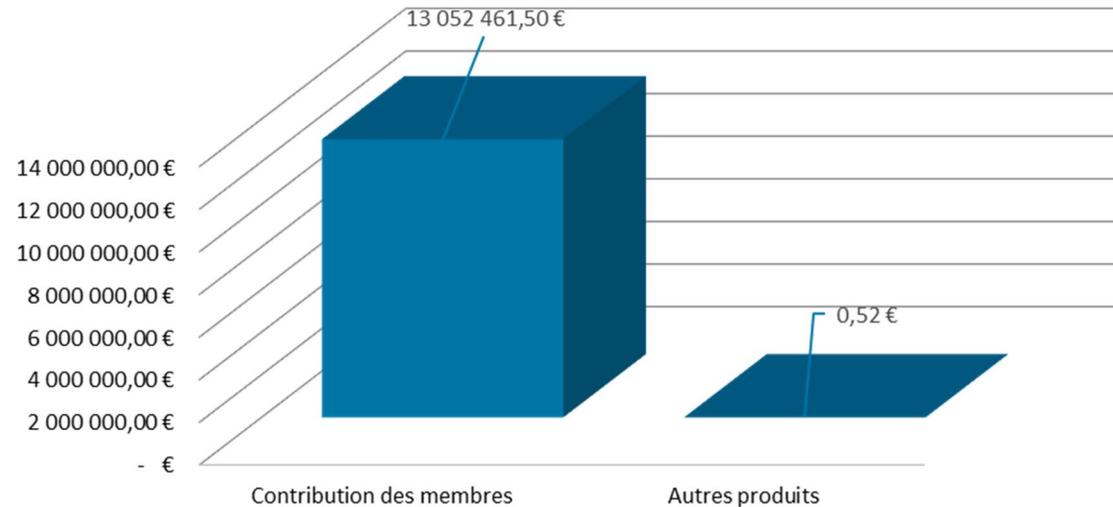
Projet de BP 2025 - Budget Annexe TRI
Recettes réelles (yc 1068) : 15 931 896,84€



Les recettes réelles de fonctionnement constituent environ 80% des ressources du Budget Annexe Tri. Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement des subventions en attente (2,3 M€) et d'une partie du FCTVA (à noter que le plus gros montant de FCTVA est attendu en 2026).

Il est à noter que les recettes d'investissement (flux d'ordre) comptabilisent le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 5 M€. Dans la mesure où la section d'investissement constate un niveau de dépenses réelles d'investissement de 8,5 M€, le virement de la section de fonctionnement ainsi que les reports excédentaires d'investissement de 2024 engendrent un suréquilibre de la section d'investissement et de fait un suréquilibre du budget au global de 2,5 M€. Ce suréquilibre permettra notamment de financer le remboursement d'un prêt relais en 2026 en lien avec le FCTVA, et permettra également pour les années futures de conserver une contribution à hauteur de 19,5 €/hab.

Budget Annexe TRI
Projet de BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors reports) : 13 052 462,02€



Les contributions demandées aux membres s'élèvent à 13 M€, soit 19,5€/hab. Dans la mesure où le niveau de contribution pour les années à venir serait plus proche de 13,5 M€ pour couvrir les charges d'exploitation (dont les charges financières) et le remboursement en capital, il a été décidé de lisser dans le temps la « consommation » de l'excédent de fonctionnement de 2024 (pour rappel environ 3,9 M€) sur une période de 5 ans minimum.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

SIRET 255 900 955 00043

Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	34 114 897,54 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65	Autres charges d'exploitation	109 100,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		34 223 997,54 €
66	Charges financières	34,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		34 254 031,54 €
023	Virement à la section d'investissement	3 134 014,43 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	1 019 478,46 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 153 492,89 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		38 407 524,43 €
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		38 407 524,43 €

Section d'investissement - Détail des dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2025
TOTAL des dépenses d'équipement		6 124 033,81 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 575,19 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immo financières	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 138 609,00 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		6 138 609,00 €
D001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 138 609,00 €

Section de fonctionnement - Détail des Recettes		
Chap/art	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 537 063,46 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	32 291 537,70 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		34 828 601,16 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		34 828 601,16 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		34 828 601,16 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		3 578 923,27 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		38 407 524,43 €
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT YC REPORTS		0,00 €

Section d'investissement - Détail des Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025
TOTAL des recettes d'équipement hors 13 et 16		0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	206 869,25 €
10	Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	46 730,88 €
18	Comptes de liaison	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
024	Autres immobilisations financières	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		253 600,13 €
021	Virement de la section d'exploitation	3 134 014,43 €
040	Opération ordre entre section	1 019 478,46 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 153 492,89 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 407 093,02 €
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 731 515,98 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 138 609,00 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT YC REPORTS		0,00 €
Résultat de l'année 2025 yc reports N-1		0,00 €

**Budget annexe
collecte (05502)**

Section de fonctionnement

Recettes (A)	31 129 520,02
Dépenses (B)	29 172 860,53
Résultat de l'exercice (C = A - B)	1 956 659,49
Report n-1 (D)	1 622 263,78
Résultat cumulé (E = C + D)	3 578 923,27

Section d'investissement

Recettes (F)	1 290 410,02
Dépenses (G)	988 530,07
Résultat de l'exercice (H = F - G)	301 879,95
Report n-1 (I)	1 429 636,03
Résultat cumulé (J = H + I)	1 731 515,98

Solde de clôture (K = E + J) 5 310 439,25

Restes à réaliser

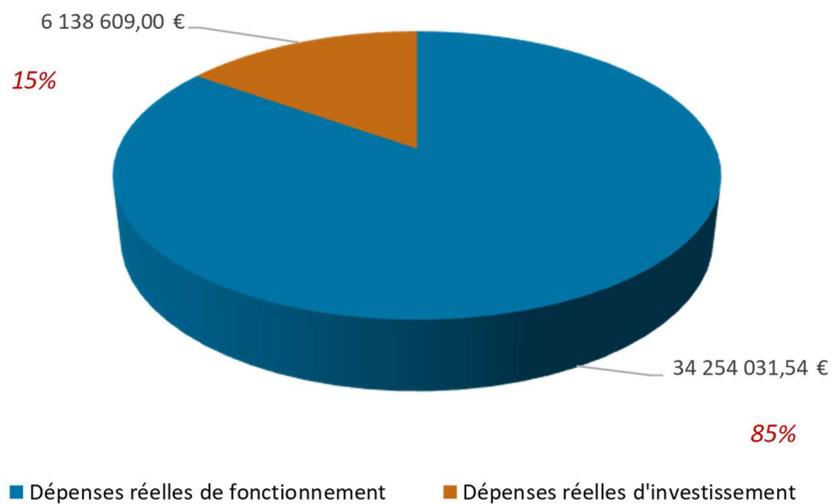
Recettes (L)	
Dépenses (M)	279 940,44
Solde des RAR (N = L - M)	-279 940,44

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N) 1 451 575,54

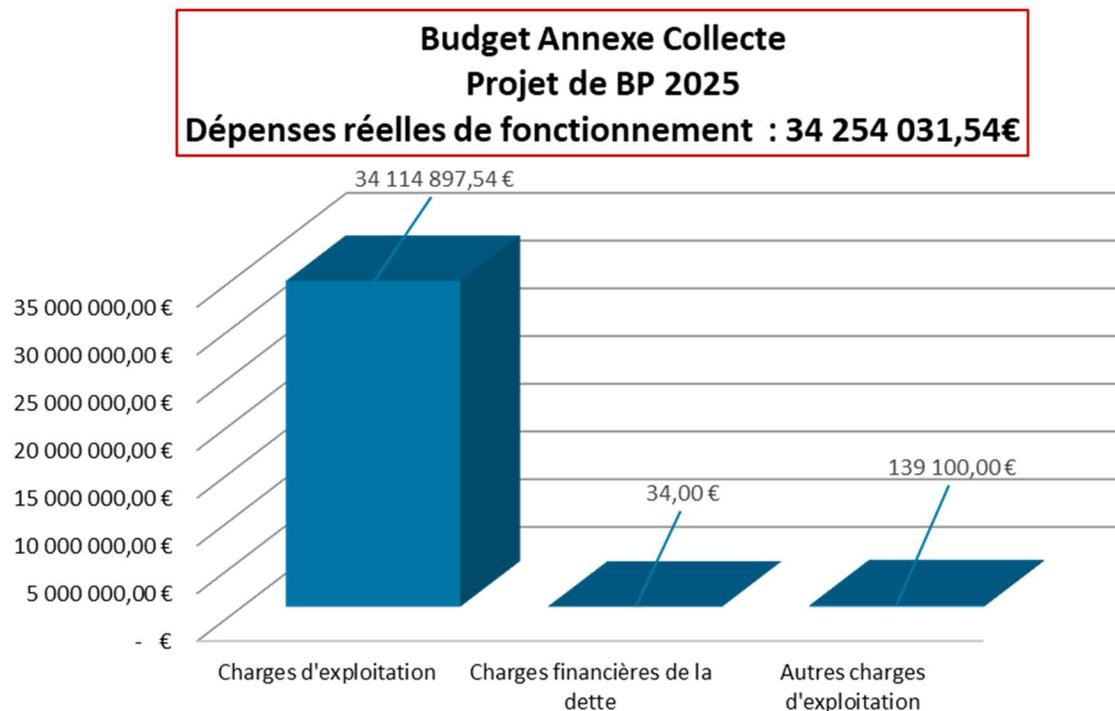
Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	
Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	3 578 923,27
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	0,00
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	1 731 515,98

Projet de BP 2025 - Budget Annexe Collecte Dépenses réelles (hors déficit reporté) : 40 392 640,54€



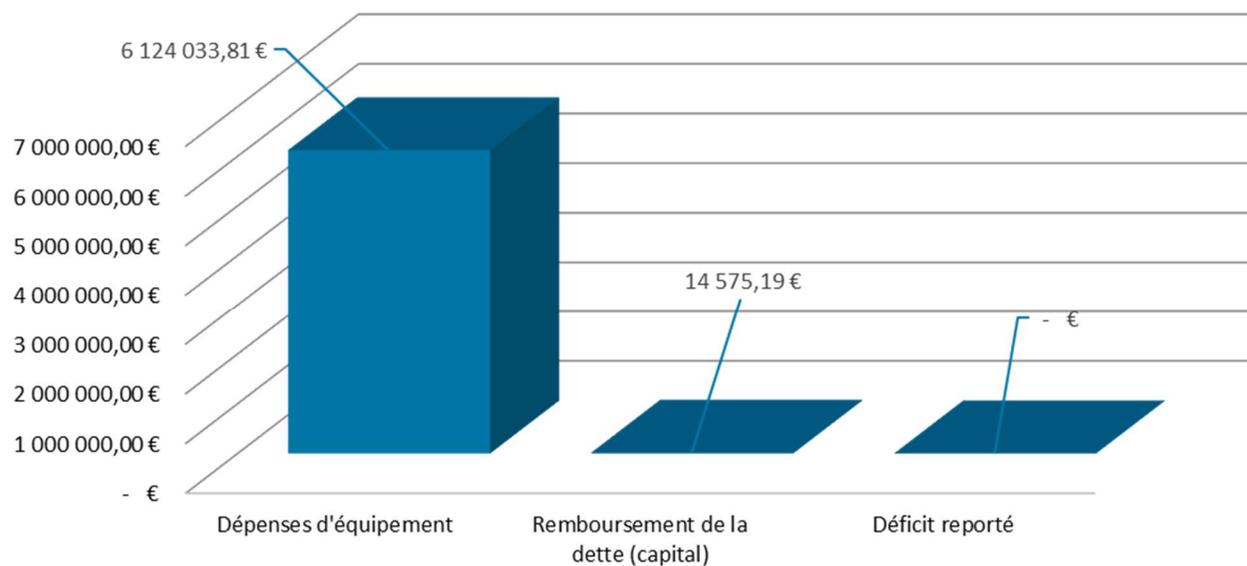
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent plus de 85% des dépenses totales du Budget Annexe.



La quasi-totalité des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges d'exploitation. Au sein des charges d'exploitation, se retrouvent notamment :

- Les dépenses liées aux contrats de prestation de collecte (29,2 M€) ;
- Les dépenses de prévention pour les composteurs et le petit matériel pour les DALIM (1,5 M€) ;
- La refacturation des charges du Budget Principal (environ 1,7 M€).

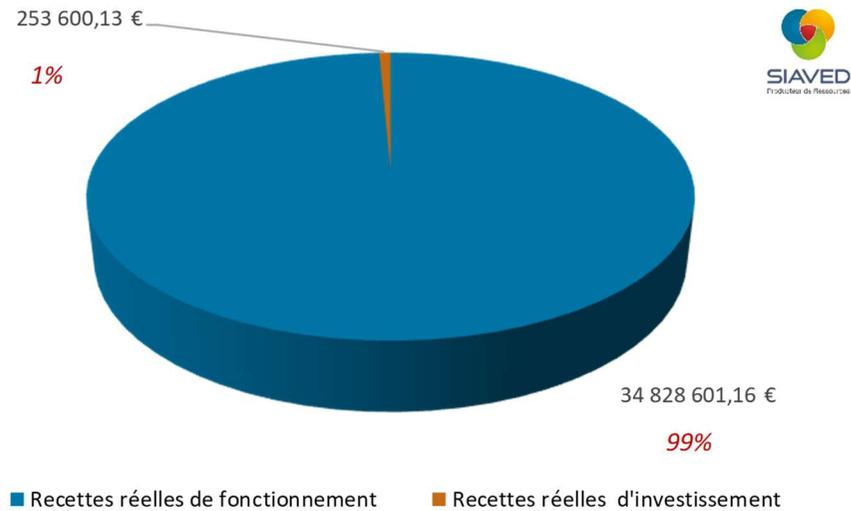
Budget Annexe Collecte
Projet de BP 2025
Dépenses réelles d'investissement (yc reports) : 6 138 609,00€



Les dépenses réelles d'investissement correspondent aux dépenses d'équipement et notamment :

- Des achats de bacs, d'abri bacs et de PAV pour 5,5 M€ ;
- Des investissements pour 600 k€ environ.

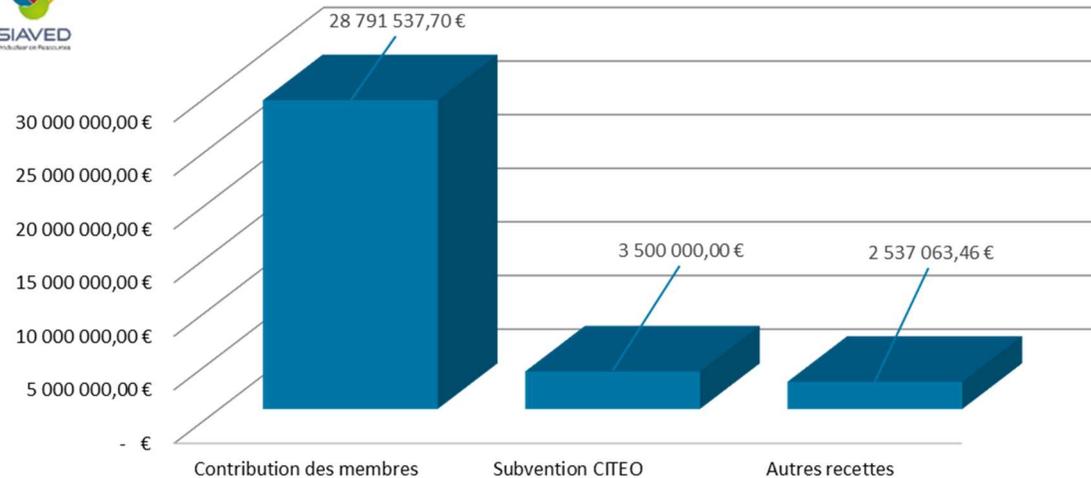
Projet de BP 2025 - Budget Annexe Collecte Recettes réelles (yc 1068) : 35 082 201,29€



Les recettes réelles du Budget Annexe sont principalement des recettes de fonctionnement. Les recettes d'investissement correspondent principalement aux emprunts réalisés sur les territoires de la CAPH et de la CAVM.



Budget Annexe Collecte
Projet de BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors reports) : 34 828 601,16€



Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées des contributions des membres. Ces contributions sont calculées en fonction du niveau de service et des charges engagées par le SIAVED sur chacun des territoires. Pour les charges indirectes, la répartition est alors la suivante :

- CA2C : 15%
- CAPH : 38%
- CAVM : 46%

Les contributions (28 791 537,70€) par territoire dans le cadre du Budget Primitif sont les suivantes :

- CA2C : 3 433 443,28€
- CAPH : 10 909 016,52€
- CAVM : 14 449 077,90€

VISION CONSOLIDEE BUDGETAIRE

Montants exprimés en €	Budget général	Budget Annexe des CVE	Budget Annexe Traitement	Budget Annexe Tri	Budget Annexe Collecte	TOTAL
Dépenses de fonctionnement de	14 679 881,00 €	52 975 699,00 €	56 468 682,00 €	16 963 576,00 €	38 407 524,43 €	179 495 362,44 €
Recettes de fonctionnement de	14 587 446,32 €	44 516 141,24 €	42 111 688,34 €	13 052 462,02 €	34 828 601,16 €	149 096 339,09 €
Report n-1	92 434,68 €	8 459 557,76 €	14 356 993,66 €	3 911 113,98 €	3 578 923,27 €	30 399 023,35 €
Solde de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	2 836 776,42 €	68 977 233,72 €	6 938 284,00 €	8 695 557,00 €	6 138 609,00 €	93 586 460,14 €
Recettes d'investissement de l'exercice	4 148 010,00 €	77 539 198,00 €	5 607 895,28 €	8 038 664,39 €	4 407 093,02 €	99 740 860,69 €
Report n-1	-1 311 233,58 €	-8 561 964,28 €	1 330 388,72 €	3 209 354,61 €	1 731 515,98 €	-3 601 938,55 €
Solde d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 552 462,00 €	0,00 €	2 552 462,00 €
Solde Fonctionnement + investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 552 462,00 €	0,00 €	2 552 462,00 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2025

SIAVED - BUDGET PRINCIPAL (05500) - Exercice : 2025 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	DE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2018	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2019	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2020	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2024	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS
				POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE											2026 et +
CONSTRUCTION DU SIAVED	201900001	TRAV	2019	4 149 900,75 €	4 149 900,75 €	0,00 €	0,00 €	115 041,03 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	1 649 326,21 €	3 799 226,96 €	38 572,33 €	312 101,46 €	312 101,46 €
COMPTE	2111			78 108,88 €	78 108,88 €	0,00 €	0,00 €	78 108,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		78 108,88 €		0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			4 071 791,87 €	4 071 791,87 €	0,00 €	0,00 €	36 932,15 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	1 649 326,21 €	3 721 118,08 €	38 572,33 €	312 101,46 €	312 101,46 €
TOTAL				4 149 900,75 €	4 149 900,75 €	0,00 €	0,00 €	115 041,03 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	1 649 326,21 €	3 799 226,96 €	38 572,33 €	312 101,46 €	312 101,46 €

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504) - Exercice : 2025 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION
			POUR MÉMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE					2026 et +
CONSTRUCTION DECHETERIE SAINT AMAND LES EAUX	202204001	2022	2 170 000,00 €	2 800 000,00 €	12 963,00 €	0,00 €	2 711 696,97 €	75 340,03 €	75 340,03 €
COMPTE	2111		170 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		2 000 000,00 €	2 600 000,00 €	12 963,00 €	0,00 €	2 511 696,97 €	75 340,03 €	75 340,03 €
CONSTRUCTION DECHETERIE DOUCHY LES MINES	202204002	2022	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	29 263,13 €	10 851,00 €	500 000,00 €	1 459 885,87 €	1 459 885,87 €
COMPTE	2313		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	29 263,13 €	10 851,00 €	500 000,00 €	1 459 885,87 €	1 459 885,87 €
REQUALIFICATION DECHETERIE RIEULAY	202204004	2022	721 210,18 €	871 210,18 €	171 210,18 €	632 073,03 €	0,00 €	67 926,97 €	0,00 €
COMPTE	2313		721 210,18 €	871 210,18 €	171 210,18 €	632 073,03 €	0,00 €	67 926,97 €	0,00 €
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE DECHETERIES	202404001	2024	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	7 500 000,00 €	7 500 000,00 €
COMPTE	2313		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €
COMPTE	2317		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
PROGRAMME GER ET REQUALIFICATION DECHETERIES	202404002	2024	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	0,00 €	184 003,55 €	200 000,00 €	9 615 996,45 €	9 615 996,45 €
COMPTE	2313		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
COMPTE	2317		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €	184 003,55 €	200 000,00 €	4 615 996,45 €	4 615 996,45 €

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2025**

SIAVED - BUDGET ANNEXE DU CVE (05501) - Exercice : 2025 - Dépenses en € HT

CVE Douchy-les-Mines

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2019	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2020	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2024	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT 2026 et +
				POUR MEMOIRE AP VOTE	ACTUALISEE										
PROGRAMME GER / CVE	201901001	CVED	2019	10 524 384,27 €	12 208 658,18 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	2 331 618,14 €	1 484 273,91 €	9 908 658,18 €	2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			10 524 384,27 €	12 208 658,18 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	2 331 618,14 €	1 484 273,91 €	9 908 658,18 €	2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAINE DASRI / CVE	201901002	CVED	2019	467 527,39 €	467 527,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	60 480,00 €	0,00 €	417 527,39 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			467 527,39 €	467 527,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	60 480,00 €	0,00 €	417 527,39 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DU SITE / CVE	201901003	CVED	2019	10 321 040,81 €	10 321 040,81 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	221 917,89 €	70 559,18 €	10 011 599,99 €	309 440,82 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			10 321 040,81 €	10 321 040,81 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	221 917,89 €	70 559,18 €	10 011 599,99 €	309 440,82 €	0,00 €	0,00 €
AMELIORATION PROCESS / CVE	201901004	CVED	2019	3 260 569,45 €	3 260 569,45 €	462 807,17 €	411 672,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	485 931,75 €	200 407,27 €	2 146 908,47 €	300 000,00 €	813 660,98 €	813 660,98 €
COMPTE	2313			3 225 963,45 €	3 225 963,45 €	429 901,17 €	409 972,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	485 931,75 €	200 407,27 €	2 112 302,47 €	300 000,00 €	813 660,98 €	813 660,98 €
COMPTE	2315			34 606,00 €	34 606,00 €	32 906,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 606,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RCU DENAIN / CVE	201901005	CVED	2019	7 495 356,84 €	7 031 864,49 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	35 334,49 €	336 507,65 €	6 831 864,49 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			7 495 356,84 €	7 031 864,49 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	35 334,49 €	336 507,65 €	6 831 864,49 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
MODERNISATION CVE DOUCHY 2030	202301001	CVED	2023	3 500 000,00 €	53 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 245,63 €	312 245,63 €	1 000 000,00 €	52 187 754,37 €	52 187 754,37 €
COMPTE	2313			3 500 000,00 €	53 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 245,63 €	312 245,63 €	1 000 000,00 €	52 187 754,37 €	52 187 754,37 €
TOTAL				35 568 878,76 €	86 789 660,32 €	2 421 598,45 €	3 458 384,00 €	9 721 849,41 €	8 487 696,38 €	3 135 282,27 €	2 403 993,64 €	29 628 804,15 €	4 159 440,82 €	53 001 415,35 €	53 001 415,35 €

CVE Saint-Saulve

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2024	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS 2026 et +
				POUR MEMOIRE AP VOTE	ACTUALISEE					
TRAVAUX GER MGP EXPLOITATION CVE	202401003	CVES	2024	16 740 000,00 €	16 695 942,56 €	2 495 942,56 €	2 495 942,56 €	2 750 000,00 €	11 450 000,00 €	11 450 000,00 €
COMPTE	2764			16 740 000,00 €	16 695 942,56 €	2 495 942,56 €	2 495 942,56 €	2 750 000,00 €	11 450 000,00 €	11 450 000,00 €
TRAVAUX CIRCULATION CVE SS	202401004	CVES	2024	2 500 000,00 €	2 750 000,00 €	1 080 223,88 €	1 080 223,88 €	1 669 776,12 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317			2 500 000,00 €	2 750 000,00 €	1 080 223,88 €	1 080 223,88 €	1 669 776,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				19 240 000,00 €	19 445 942,56 €	3 576 166,44 €	3 576 166,44 €	4 419 776,12 €	11 450 000,00 €	2 700 000,00 €

CVE Maubeuge

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2024	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS 2026 et +
				POUR MEMOIRE AP VOTE	ACTUALISEE					
TRAVAUX GER MGP EXPLOITATION CVE	202401001	CVEM	2024	18 210 000,00 €	18 210 000,00 €	1 188 524,05 €	1 188 524,05 €	1 828 896,00 €	15 192 579,95 €	15 192 579,95 €
COMPTE	2317			18 210 000,00 €	18 210 000,00 €	1 188 524,05 €	1 188 524,05 €	1 828 896,00 €	15 192 579,95 €	15 192 579,95 €
TRAVAUX MODERNISATION MGP CVE	202401002	CVEM	2024	45 000 000,00 €	45 000 000,00 €	1 640,00 €	1 640,00 €	44 998 360,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317			45 000 000,00 €	45 000 000,00 €	1 640,00 €	1 640,00 €	44 998 360,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				63 210 000,00 €	63 210 000,00 €	1 190 164,05 €	1 190 164,05 €	46 827 256,00 €	15 192 579,95 €	15 192 579,95 €

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2025

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRI (05503) - Exercice : 2025 - Dépenses

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2025

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRI (05503) - Exercice : 2025 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS
				POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE								2026 et +
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	202103001	TRI	2021	36 350 000,00 €	39 338 329,29 €	1 369 487,73 €	9 089 393,91 €	3 433 562,10 €	15 344 814,75 €	29 237 258,49 €	7 323 917,76 €	2 777 153,04 €	2 777 153,04 €
Acquisition Terrain - COMPTE	2111			150 000,00 €	138 329,29 €	0,00 €	0,00 €	138 329,29 €	0,00 €	138 329,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux bâtimentaires + process -	2313			36 200 000,00 €	39 200 000,00 €	1 369 487,73 €	9 089 393,91 €	3 295 232,81 €	15 344 814,75 €	29 098 929,20 €	7 323 917,76 €	2 777 153,04 €	2 777 153,04 €

L'EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

MODALITÉS DE FIXATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

En termes de modalités de fixation des contributions annuelles statutaires des EPCI adhérents, les statuts disposent :

Article 8.3. Contributions des membres

Chaque adhérent contribue obligatoirement au coût net correspondant à la ou aux compétences qu'il a transférée(s) au Syndicat Mixte, ainsi qu'aux charges de structure.

Les montants des contributions statutaires annuelles de chaque adhérent seront adoptés en fonction des critères de répartition visés ci-après par délibération du Comité Syndical.

La partie des contributions des adhérents calculées en fonction du nombre d'habitants le sera sur la base du Décret en vigueur authentifiant les chiffres des populations municipales.

Les contributions statutaires de chaque adhérent sont fixées comme suit :

8.3.1. Pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés », chaque adhérent versera une contribution statutaire annuelle déterminée de la manière suivante :

- a) pour l'ensemble de la compétence hors « gestion de la fonction tri » individualisée au sein du Budget Annexe Traitement et Valorisation (05504) : 100 % du coût net réparti en fonction de la population en vigueur de chaque adhérent.
- b) pour la partie « gestion de la fonction tri » individualisée au sein du Budget Annexe Tri (05503) : 100 % du coût net réparti en fonction de la population en vigueur de chaque adhérent.

8.3.2. Pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » individualisée au sein du Budget Annexe Collecte (05502), chaque adhérent versera une contribution statutaire annuelle déterminée de la manière suivante :

- 100 % du coût net réparti entre les adhérents en fonction de leur population respective,
- et également en fonction des niveaux de services déployés par territoire.

8.3.3. Pour les charges de structure générale du Syndicat qui seront retracées au sein du Budget Principal (05500), elles seront réparties entre les différents budgets des groupes de compétences selon des pourcentages qui seront déterminés par délibération en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.

**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES
COMPETENCE OBLIGATOIRE (TRAITEMENT ET VALORISATION)**

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant par Hab 2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	11 122 358,52 €	11 387 347,68 €	11 864 225,00 €	11 250 184,00 €	8 863 223,00 €	9 527 099,00 €	60,16 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	4 520 246,30 €	4 578 184,03 €	4 756 374,00 €	4 549 453,00 €	3 555 060,00 €	3 806 303,20 €	60,16 €
CA Cœur Ostrevent (CACO)	4 911 145,18 €	4 999 293,30 €	5 240 446,00 €	5 098 640,00 €	3 936 769,00 €	4 226 371,31 €	60,16 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)					10 736 110,00 €	11 544 653,28 €	60,16 €
CC Pays de Solesmois (CCPS)					818 365,00 €	876 475,54 €	60,16 €
CA Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)					6 905 598,00 €	7 394 750,97 €	60,16 €
CC Pays de Mormal (CCPM)					2 697 848,00 €	2 895 834,75 €	60,16 €
TOTAL	20 553 750,00 €	20 964 825,01 €	21 861 045,00 €	20 898 277,00 €	37 512 973,00 €	40 271 488,07 €	60,16 €

**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES
COMPETENCE OBLIGATOIRE (GESTION DE LA FONCTION TRI)**

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant par Hab 2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)			1 744 960,00 €	2 000 227,00 €	3 390 593,00 €	3 087 844,50 €	19,50 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)			605 494,00 €	808 816,00 €	1 359 976,00 €	1 233 667,50 €	19,50 €
CA Cœur Ostrevent (CACO)			764 706,00 €	906 512,00 €	1 505 996,00 €	1 369 816,50 €	19,50 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)					4 107 058,00 €	3 741 757,50 €	19,50 €
CC Pays de Solesmois (CCPS)					313 062,00 €	284 076,00 €	19,50 €
CA Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)					2 641 710,00 €	2 396 725,50 €	19,50 €
CC Pays de Mormal (CCPM)					1 032 051,00 €	938 574,00 €	19,50 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	3 115 160,00 €	3 715 555,00 €	14 350 446,00 €	13 052 461,50 €	19,50 €

**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES
COMPETENCE OPTIONNELLE (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS)**

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant par Hab 2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	5 731 164,00 €	6 612 653,00 €	6 595 008,00 €	6 953 782,00 €	7 467 813,00 €	10 909 016,52 €	68,89 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 108 912,00 €	2 235 494,00 €	3 433 443,28 €	54,27 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)					15 033 594,00 €	14 449 077,90 €	75,30 €
TOTAL	7 836 477,00 €	8 717 966,00 €	8 700 321,00 €	9 062 694,00 €	24 736 901,00 €	28 791 537,70 €	69,63 €

**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES
TOUTES COMPETENCES CONFONDUES**

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Coût par hab 2025
CA La Porte du Hainaut (CAPH)	16 853 522,52 €	18 000 000,68 €	20 204 193,00 €	20 204 193,00 €	19 721 629,00 €	23 523 960,02 €	148,56 €
CA Caudrésis Catésis (CA2C)	6 625 559,30 €	6 683 497,03 €	7 467 181,00 €	7 467 181,00 €	7 150 530,00 €	8 473 413,99 €	133,94 €
CA Cœur Ostrevent Agglomération (COA)	4 911 145,18 €	4 999 293,30 €	6 005 152,00 €	6 005 152,00 €	5 442 765,00 €	5 596 187,81 €	79,66 €
CA Valenciennes Métropole (CAVM)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 876 762,00 €	29 735 488,68 €	154,97 €
CC Pays de Solesmois (CCPS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 131 427,00 €	1 160 551,54 €	79,66 €
CA Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 547 308,00 €	9 791 476,47 €	79,66 €
CC Pays de Mormal (CCPM)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 729 899,00 €	3 834 408,75 €	79,66 €
TOTAL	28 390 227,00 €	29 682 791,01 €	33 676 526,00 €	33 676 526,00 €	76 600 320,00 €	82 115 487,27 €	122,68 €

LA STRUCTURE DE LA DETTE

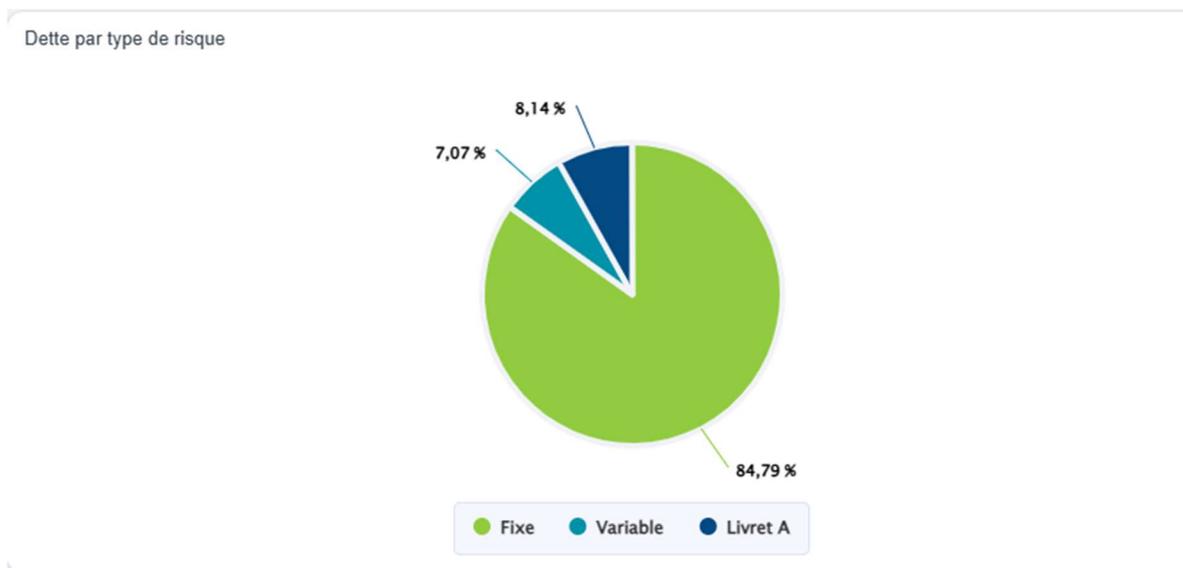
au 1^{er} janvier 2025

Le portefeuille de la dette est constitué, au début de l'exercice 2025, de 37 contrats de prêt et le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'établit à 85 754 366 € (toutes compétences et tous budgets confondus), soit 128,11 € par habitant (7 EPCI membres : CAPH, CA2C, CACO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM – 258 communes – 669 357 habitants).

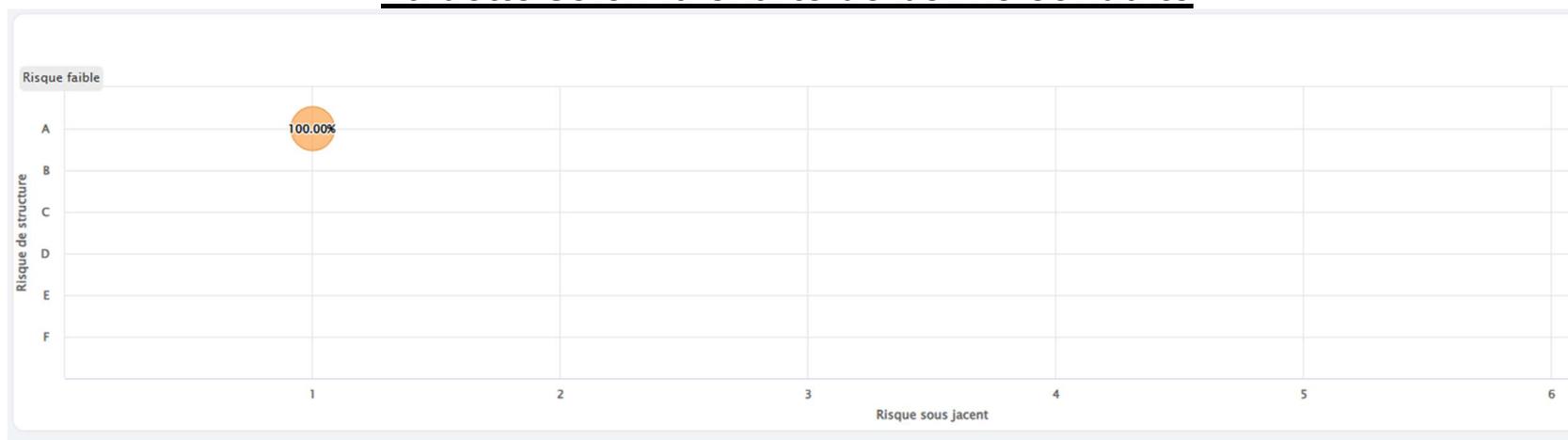
Le portefeuille de dette ne comporte aucun emprunt à risque (emprunt dit « toxique ») puisque composé à raison de 84,79 % de contrats à taux fixe, les 10,21% restants correspondant à un emprunt à taux variable et taux basés sur le Livret A.

L'annuité 2024 correspondante s'établit à 10 M€ répartis entre le remboursement de la dette en capital et les intérêts, pour des sommes respectives de 8,05 M€ et 1,95 M€.

La dette par type de risque



La dette selon la charte de bonne conduite



La classification Gissler a pour objectif de classer les emprunts en fonction de leur niveau de risque (du moins risqué [indice 1A] au plus risqué [indice 6F]).
Le portefeuille de dette du SIAVED ne comporte aucun emprunt à risque puisque l'intégralité de ses emprunts est classée à l'indice 1A.

La dette par prêteur

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 SFIL CAFFIL	30 502 028,93 €	35,57 %
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20 482 279,54 €	23,88 %
 BANQUE POSTALE	13 037 859,04 €	15,20 %
 CAISSE D'EPARGNE	12 724 832,89 €	14,84 %
 DEXIA CL	4 729 830,17 €	5,52 %
 CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 700 000,00 €	3,15 %
 CREDIT AGRICOLE	1 577 535,31 €	1,84 %
Ensemble des prêteurs	85 754 365,88 €	100,00 %

L'évolution du capital restant dû (tous budgets confondus)

